

Rapport d'activité

2009

08

07

06

05

04

03

02

statec
LUXEMBOURG

09

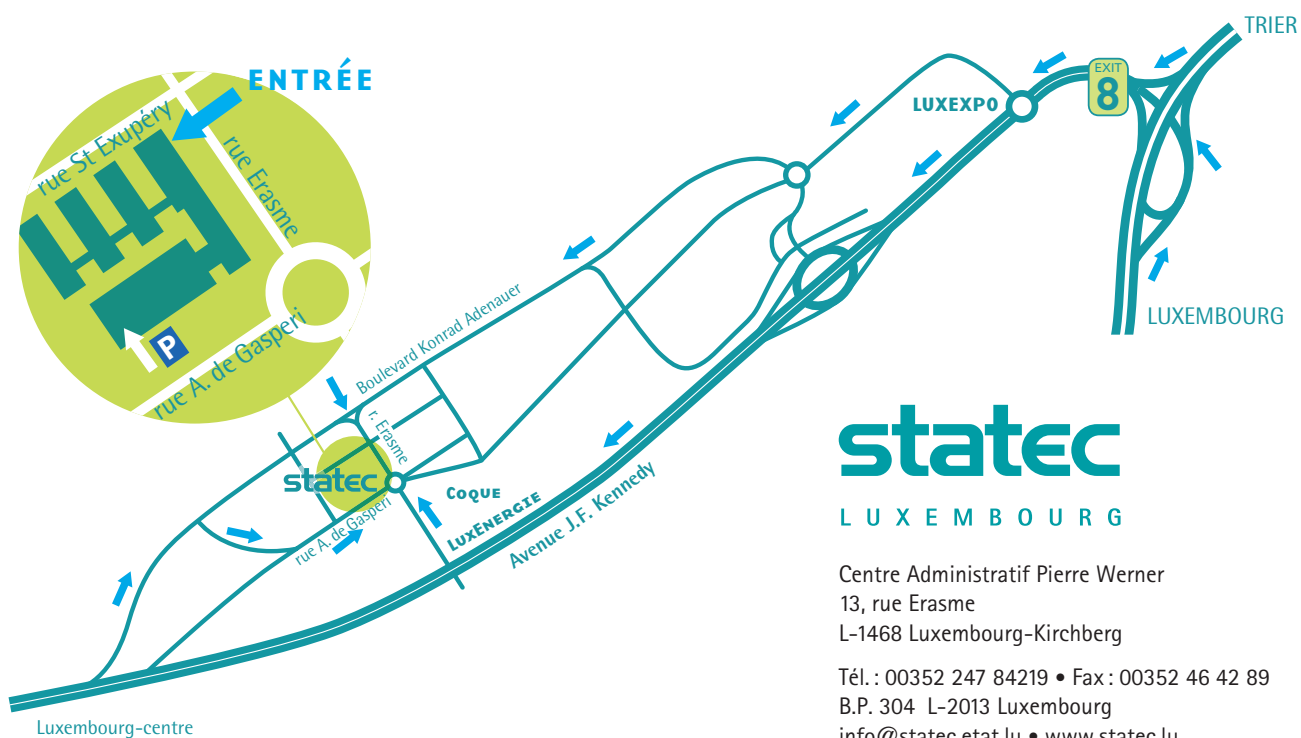
08

07

06

05

04



statec

L U X E M B O U R G

Centre Administratif Pierre Werner
13, rue Erasme
L-1468 Luxembourg-Kirchberg

Tél. : 00352 247 84219 • Fax : 00352 46 42 89
B.P. 304 L-2013 Luxembourg
info@statec.etat.lu • www.statec.lu



SOMMAIRE

1.	FAITS SAILLANTS 2009	3
2.	EDITO	5
3.	LES MISSIONS DU STATEC	6
4.	ORGANIGRAMME DU STATEC	7
5.	SERVICES GENERAUX	9
	Diffusion et communication	9
	Informatique	12
	Budget et personnel	13
	Répertoire des entreprises	14
	Bibliothèque, formation	15
	Centrale des bilans	16
	Qualité de la statistique luxembourgeoise	17
6.	STATISTIQUES SOCIALES	19
	Prix à la consommation	19
	Bâtiments et logement	20
	Marché du travail	21
	Salaires, coût du travail	21
	Education et formation	21
	Conditions de vie	22
	Démographie	22
	Publications et autres contributions	23
7.	COMPTES NATIONAUX, CONJONCTURE, STATISTIQUES D'ENTREPRISES	25
	Comptes nationaux	25
	Conjoncture, prévisions, modélisation	27
	Statistiques structurelles d'entreprises	28
	Statistiques à court terme	29
8.	STATISTIQUES ECONOMIQUES EXTERIEURES	31
	Commerce extérieur	31
	Investissements directs étrangers	32
	Balance des paiements	33
9.	COOPERATION ET DEVELOPPEMENT	34
	PARIS21	34
	Projet Mondial (Global Project)	34
	Coopération statistique	35
10.	AGENDA 2010/2011	36

FAITS SAILLANTS 2009



COMPTES NATIONAUX

- progrès dans les comptes trimestriels et surtout dans les comptes financiers ;
- signature en janvier 2010 d'un accord de coopération entre la Banque centrale du Luxembourg et le STATEC. Cet accord s'inscrit dans le cadre des dispositions légales, en vigueur ou en projet, selon lesquelles le STATEC et la BCL établissent, ensemble, la balance des paiements et les comptes financiers du Luxembourg, dans le respect de l'indépendance de la BCL.

page 25



COMMERCE EXTERIEUR

Pour réduire davantage la charge administrative, le STATEC a relevé le seuil d'exemption à l'arrivée de 150 000 à 200 000 € à partir du 1^{er} janvier 2010. Ceci a conduit à une dispense de fournir des statistiques pour 8,5% des redevables Intrastat.

page 31



CENTRALE DES BILANS

Juin 2009 : règlement grand-ducal sur le Plan comptable normalisé. Ce règlement constitue un pas décisif en direction de la Centrale des bilans et de la simplification administrative qui devrait devenir opérationnelle début 2012.

page 16

STATISTIQUES SOCIALES

- préparation du Recensement de la population au 1^{er} février 2011 et de la possibilité d'y répondre par Internet ;
- participation à un séminaire de l'Observatoire de la compétitivité dédié aux questions relatives à la statistique et l'analyse économique du bâtiment et du logement ;
- publication de l'indice trimestriel des coûts de la construction ;
- poursuite de l'étude pilote visant à l'établissement d'un indice du coût de logement des propriétaires ;
- présentation en octobre du rapport "Travail et cohésion sociale 2009".

page 19





09

08

07

06

05

04

EDITO



Le rapport que vous avez sous les yeux expose les éléments saillants de l'activité du STATEC en 2009. La crise économique et financière a provoqué une montée de l'incertitude et suscite des craintes, sollicitant la statistique officielle sommée de fournir des réponses rapides, fiables et pertinentes.

A un horizon plus lointain se profilent de nouveaux défis pour les statisticiens, défis soulevés par les incidences du changement climatique, la nécessité de prendre en compte l'environnement et l'énergie, ainsi que la mesure du bien-être des populations et sa soutenabilité décrits dans le Rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi et repris dans le programme gouvernemental.

Pour répondre à ces défis, le STATEC a décidé de faire peau neuve et de moderniser sa loi organique datant du siècle dernier (1962). Le projet de loi 5972, portant organisation de l'institut national de la statistique et des études économiques est le fruit d'un long travail de consultation interne. Il a été déposé en 2008. A l'heure actuelle, le Conseil d'Etat doit encore se prononcer sur ce projet avant qu'il ne puisse poursuivre sa voie législative.

Pendant l'année 2009 le STATEC a procédé à des analyses et discussions qui ont fait l'objet de multiples réunions pilotées par un comité de projet "STATEC 2010".

Le projet "STATEC 2010" visait à définir une nouvelle structure organisationnelle. L'organisation était à revoir sur plusieurs points essentiels : l'augmentation de l'efficacité des processus de production de statistiques sous une contrainte stricte de qualité élevée, dans les meilleurs délais ; la cohérence entre les différentes statistiques ; la réalisation de synergies permettant d'allouer de façon optimale les ressources limitées en personnel du STATEC ; enfin, l'adaptation de l'organisation du STATEC par rapport au projet de la nouvelle loi organique.

La réorganisation se fait en deux étapes. Dans une première étape a été mis en place une nouvelle structure par division : Services généraux ; Statistiques sociales ; Statistiques d'entreprises ; Statistiques macroéconomiques ; Etudes, prévisions et recherche.

Cette étape a pris fin à l'occasion de la réunion de planification annuelle de décembre 2009 rassemblant tous les responsables du STATEC. A la même occasion un nouvel organigramme, une charte du STATEC et un règlement d'ordre intérieur ont été approuvés, après consultation de l'ensemble du personnel et de l'association syndicale AFES.

Dans une deuxième étape, en 2010 et au-delà, de nouvelles structures organisationnelles à l'intérieur des nouvelles divisions seront mises en place afin d'augmenter la cohérence et la qualité des statistiques produites, réaliser des synergies, augmenter l'efficacité des processus de production, et améliorer la coordination, le flux d'information et la collaboration au sein des nouvelles divisions. Il a aussi été décidé de mettre en place des structures indispensables pour assurer une bonne coordination entre les divisions. En effet, la nouvelle organisation par fonction nécessitera une coordination optimale visant à couvrir l'ensemble des exigences de chaque domaine.

D'autres aspects de la réforme du STATEC et une réorganisation du système statistique national ne verront le jour qu'avec le vote de la nouvelle loi organique. Celle-ci permettra des avancées notables en matière de réduction de la charge statistique dans le chef des entreprises et des citoyens.

Le Directeur
Serge Allegrezza

LES MISSIONS DU STATEC

Institut national de statistiques du Grand-Duché de Luxembourg, le STATEC a pour mission :

1. de constituer un système d'information statistique, notamment sur la structure et l'activité du pays :
 - en procédant, au moyen de recensements, enquêtes et exploitation de fichiers administratifs, à l'observation statistique notamment des phénomènes démographiques, économiques et sociaux ;
 - en centralisant les renseignements statistiques dont les organismes publics ou privés peuvent disposer en raison de leurs fonctions ;
 - en coordonnant les méthodes, les définitions et les nomenclatures statistiques.
2. d'établir ou de collaborer à l'établissement des comptes et des bilans économiques et sociaux ;
3. d'étudier les mouvements conjoncturels ainsi que les changements structurels de l'économie ;
4. d'élaborer des prévisions économiques, globales ou sectorielles, à court ou à moyen terme ;
5. de faire des études et analyses générales ou spéciales des phénomènes démographiques, économiques et sociaux et d'en publier les résultats ;
6. de diffuser des données statistiques et les résultats de ses études.

Sa mission implique aussi la coordination du système statistique luxembourgeois, la recherche, la collaboration avec les services statistiques étrangers et les organismes internationaux et l'intégration dans le système statistique européen. Cette collaboration inclut le partenariat scientifique avec les centres de recherches économiques et sociales, luxembourgeois et étrangers.

L'information offerte vise à répondre aux préoccupations et besoins d'un public large et varié : chefs d'entreprise, responsables politiques, chercheurs, enseignants, étudiants...

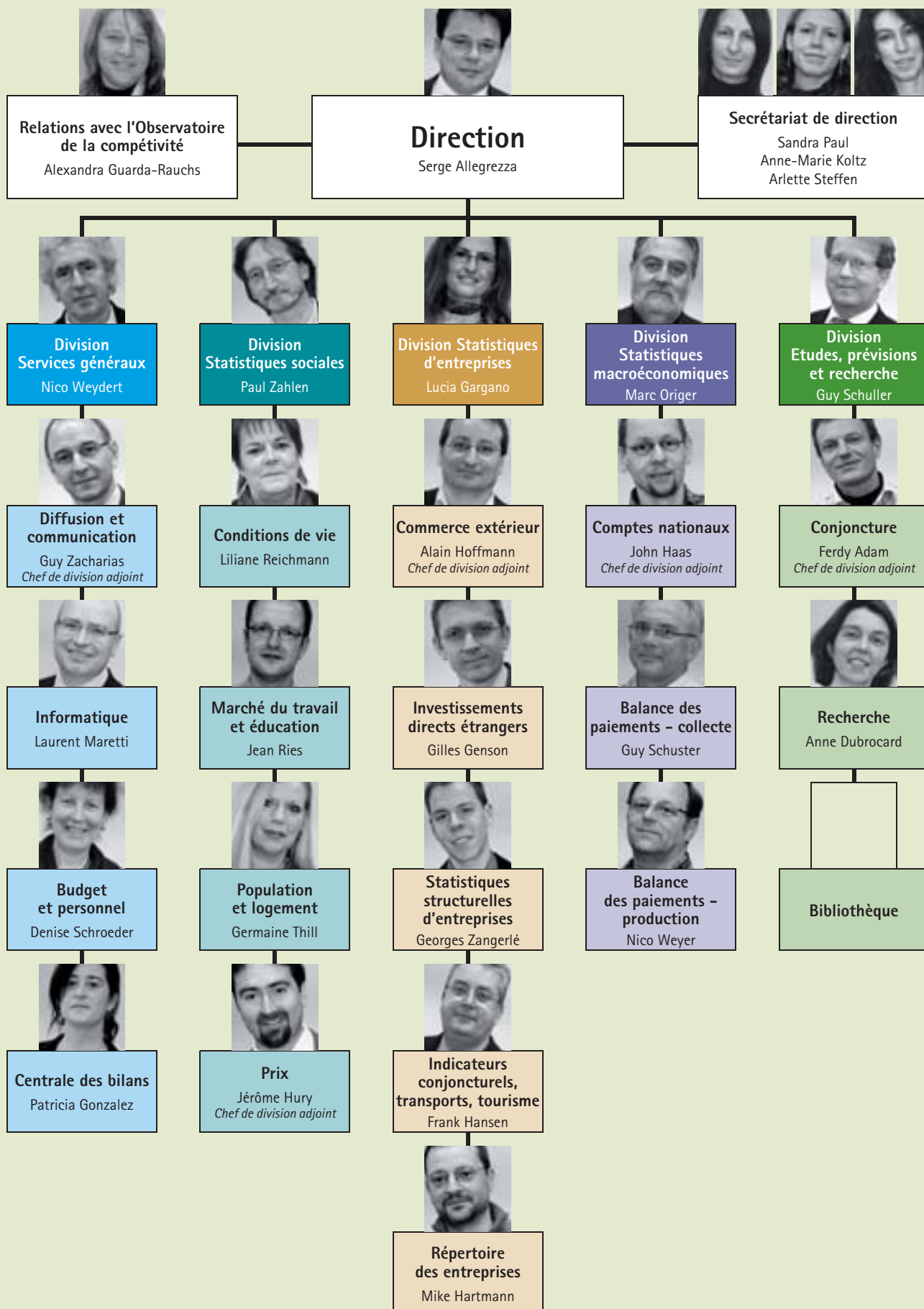
En tant que service public, le STATEC met à la disposition des citoyens, des entreprises et des administrations les fruits de ses travaux.

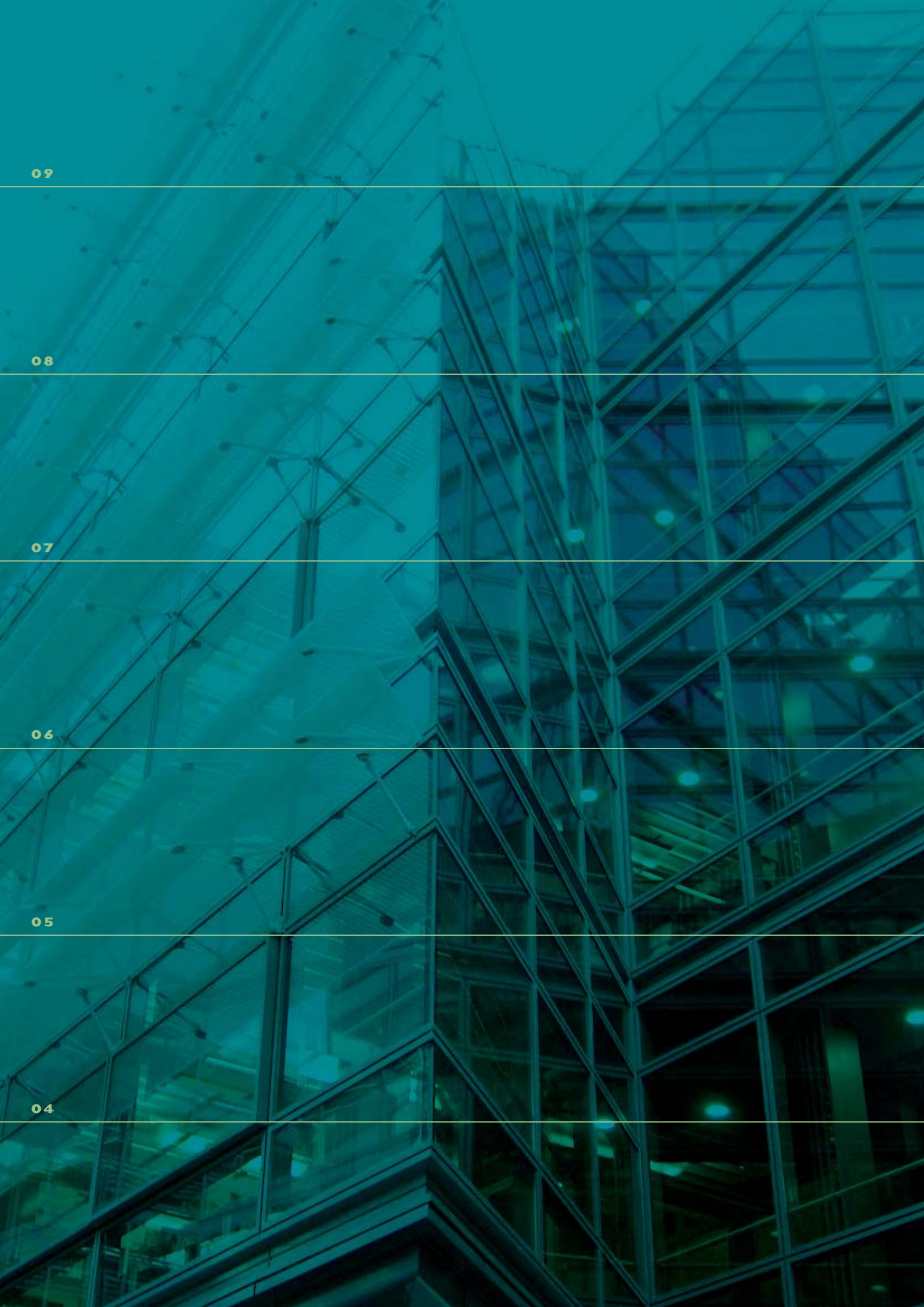
Des produits standards et "sur mesure" sont diffusés à l'aide de moyens de communication classiques et modernes.

Une gamme de publications différenciée tient compte de ces divers types de besoins.



ORGANIGRAMME DU STATEC





09

08

07

06

05

04

SERVICES GENERAUX

DIFFUSION ET COMMUNICATION

1. Activités de diffusion

La diffusion se fait par papier et de plus en plus gratuitement par Internet à travers le Portail des statistiques. Ceci se traduit par une baisse de la vente des publications papier.

1.1. PUBLICATIONS PAPIER

L'**annuaire statistique** rencontre toujours un grand intérêt. Il reprend une grande partie des tableaux du Portail des statistiques. En raison d'une forte demande de données récentes, les données statistiques par commune ont été intégrées dans un chapitre spécial de la dernière édition de l'annuaire.

A côté des bulletins du STATEC, deux **cahiers économiques** ont été publiés en 2009 (n° 108 - La société luxembourgeoise depuis le milieu du 19^e siècle dans une perspective économique et sociale par Gérard Trausch et n° 109 - Rapport travail et cohésion sociale).

Le Rapport travail et cohésion sociale continue la série des années précédentes et l'intérêt du sujet ne cesse de croître avec la crise de l'Etat-providence et des précarités et des inégalités qui se renforcent dans les pays développés. L'étude - basée sur l'enquête EU-SILC ("European Survey on Income and Living Conditions") et la "European Social Survey" - fait ressortir que le Luxembourg se situe, pour pratiquement tous ces indicateurs, entre les pays nordiques qui sont en tête du peloton des pays européens et les pays continentaux, moins bien placés.

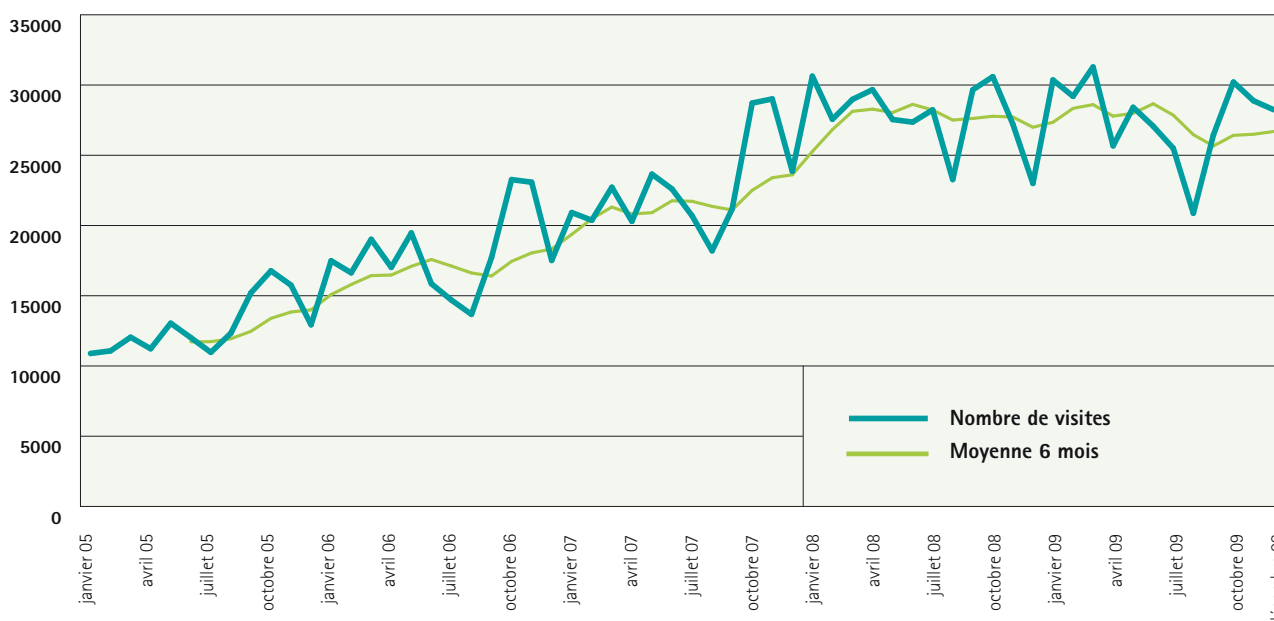
Dans le cahier 108, Gérard Trausch dresse un tableau très riche et nuancé sur les mutations de l'économie et de la société luxembourgeoise. L'auteur analyse les multiples facettes économiques, technologiques, sociales, politiques au cours des trois périodes allant de la "proto-industrialisation" à la tertiarisation en passant par la glorieuse épopée de l'industrialisation sidérurgique du Luxembourg.

Dans la série "**Economie et statistiques**", huit numéros ont été publiés. Cette série contient des études succinctes du type "working paper" sur toutes les disciplines de la science économique au sens large, au niveau micro ou macro-économique. Ils peuvent être téléchargés du portail des statistiques et sont imprimés et reliés sur demande. Citons comme exemples : La construction des comptes financiers du Luxembourg, La distribution des salaires au Luxembourg en 1995 et en 2006, Analyse de risque dans le domaine de l'information statistique, Tableau entrées-sorties (TES) et son application pour le Luxembourg.

Le **Luxembourg en chiffres** en trois versions linguistiques (français, allemand, anglais) reste la publication statistique la plus répandue avec un tirage de 35 000 exemplaires auquel il faut ajouter 4 700 exemplaires réalisés pour le Board of Economic Development.

Dans la nouvelle série à quatre pages **REGARDS**, trois numéros ont paru : le premier sur les primes dans le secteur privé, le deuxième sur la formation continue et le troisième sur le chômage.

VISITES DU PORTAIL DES STATISTIQUES



Une nouvelle édition du Kaléidoscope a vu le jour en version française et anglaise. Afin de mettre à disposition un support plus "léger" pour les missions économiques à l'étranger, un CD-ROM a été produit pour Luxembourg for Business. S'adressant à un large public, le kaléidoscope présente la situation de l'économie et de la société luxembourgeoises à court terme, mettant en lumière leurs forces et leurs faiblesses ainsi que les enjeux et les menaces auxquelles elles doivent faire face. Enrichi de plus de 230 tableaux et graphiques, l'ouvrage essaie d'éviter le jargon ésotérique des économistes, la terminologie technique des statisticiens et le langage creux des technocrates tout en s'efforçant de ne rien céder à la rigueur scientifique.

Notons encore la parution de deux notes de conjoncture et l'édition 2009 du Répertoire des entreprises luxembourgeoises.

1.2. INTERNET

Le nombre de visites mensuelles sur le site de présentation du STATEC est passé de 8 000 en juin 2006 à environ 17 000 en 2008. En 2009, nous notons un léger recul à 16 000. L'espace presse compte actuellement 182 journalistes inscrits (augmentation de 30 par rapport à 2008).

Le Portail des statistiques permet aux utilisateurs de trouver rapidement les statistiques dont ils ont besoin. La version anglaise devrait voir le jour au cours du deuxième semestre 2010.

En 2009 le site a connu 28 000 consultations en moyenne par mois.

Les pages suivantes ont été les plus consultées (nombre de consultations entre parenthèses) :

1. Calendrier de diffusion (35 300)
2. Indicateurs rapides, collection (31 900)
3. Luxembourg en chiffres – version française (14 300)
4. Annuaire statistique, PDF (10 100)
5. Note de conjoncture (10 000)
6. Dossier Indice des prix à la consommation (9 000)
7. Répertoire des entreprises vol. 1, systématique, PDF (7 400)
8. Kaléidoscope 2006 (3 700)
9. Principales entreprises, PDF (2 900)
10. Luxembourg en chiffres – version anglaise (2 800)

On peut noter en outre, que les flux RSS sont largement utilisés.

1.3. GRANDE RÉGION

Le Portail statistique www.grande-region.lu est géré par l'unité Diffusion et Communication du STATEC. Depuis septembre 2009, l'hébergement et la maintenance, précédemment assurés par l'office statistique de la Sarre, ont été pris en charge par le service informatique du STATEC. Celui-ci a réussi à sécuriser le serveur et à assurer le fonctionnement des outils élémentaires du site (base de données et système de gestion de contenu).



En 2008, le groupe de travail réunissant les statisticiens de la Grande Région a déposé un projet intitulé "Recherche et analyse de nouveaux indicateurs harmonisés pour la Grande Région : une approche thématique" dans le cadre du Programme Interreg IV A 2007-2013. Ce projet est financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Il vise les objectifs suivants :

- Enrichir l'arsenal d'indicateurs de la Grande Région et de son positionnement au sein de l'Europe.
- Améliorer, consolider et pérenniser les méthodes de connaissance statistique de la Grande Région.
- Publier des études statistiques ou monographies sur le développement de la Grande Région. Les sujets identifiés prioritairement sont : la formation continue des adultes, le développement durable, la compétitivité de l'économie, la cohésion sociale, l'innovation.
- Visualiser les indicateurs dans l'espace en collaborant avec le Groupe de Travail "Cartographie".

En 2009 les micro-données de l'enquête forces de travail ont été exploitées pour analyser à l'aide d'un modèle économétrique la participation des habitants de la Grande Région à une formation continue. Les résultats de l'étude ont été discutés à un workshop organisé par l'IUIL et ont été présentés le 8 décembre 2009 à un colloque à Metz. Une publication sur le sujet est sortie début 2010 dans la série éditoriale des offices statistiques de la Grande Région.

2. Formations offertes

Afin de faciliter le maniement des outils statistiques mis à disposition du public et d'améliorer la compréhension de l'information statistique, deux formations ont été organisées :

- Formation "Utilisation efficace du portail des statistiques du Luxembourg - Diffusion des produits et résultats du STATEC" pour enseignants du secondaire (avril 2009).
- Formation "Lire et analyser les chiffres économiques" en 2 séances, pour journalistes, Conseil de presse, décembre 2009.

PUBLICATIONS

Le service Diffusion et Communication du STATEC met à la disposition du public toute une gamme de produits et de services afin de garantir une propagation maximale des informations. Des produits standards et "sur mesure" sont diffusés à l'aide de moyens de diffusion variés.

Le catalogue des publications, qui est diffusé gratuitement, classe les ouvrages selon un critère fonctionnel en séries :

- Statistiques historiques.
- Annuaire statistique (compendium statistique sur le Luxembourg).
- Le Luxembourg en chiffres (en 3 langues : FR, DE et EN).
- Note de conjoncture (2 fois par an).
- Conjoncture flash (mensuel, en 2 langues : FR et EN).
- Répertoire des entreprises.
- Indicateurs rapides (mensuel, trimestriel ou semestriel selon la série).
- Regards... (premiers résultats commentés des enquêtes).
- Bulletin (études et résultats d'enquêtes dans des domaines spécifiques).
- Économie et Statistiques (les working papers du STATEC).
- Cahiers économiques (études détaillées sur des thèmes économiques ou d'intérêt général).
- Démographie.
- Statistiques transfrontalières (Grande Région).
- L'économie luxembourgeoise. Un kaléidoscope.

Tous ces ouvrages sont disponibles aussi en version PDF téléchargeables gratuitement sur le site internet www.statistiques.lu.



L'informatique est aujourd'hui un outil à multiples facettes au cœur des organisations sur lequel s'appuient presque toutes les activités courantes. Il en va de même dans un institut de statistiques où le traitement, le stockage et la diffusion de l'information sont largement tributaires de l'infrastructure informatique. Sans discernement de taille, on attend de l'informatique des petites organisations les mêmes performances que celle des grandes. L'utilisateur veut trouver sur le Portail statistique du Luxembourg aussi facilement les informations, accompagnées des mêmes possibilités de visualisation et de sélection que sur le site d'un grand pays européen. Ailleurs l'effectif informatique totalise et même dépasse largement l'effectif total du STATEC. Compte tenu des moyens disponibles, l'informatique du STATEC se caractérise par de bonnes performances, dont on épargnera au lecteur les détails techniques. Faisons ressortir deux aspects :

1. Système intégré de collecte d'informations via Internet

Dans un contexte de simplification administrative et de facilités offertes par Internet, le projet de collecte d'informations via Internet a progressé mais n'a pas connu le développement escompté en 2009. Ce projet a été lancé avec les conseils et l'appui du CTIE (Centre des Technologies de l'Information de l'Etat) qui désire mettre en place une technologie harmonisée pour la collecte des données via Internet, ainsi que pour l'identification des répondants. Nous avons décidé de nous intégrer dans le projet du "guichet unique" et d'y publier nos enquêtes et sondages. Une première réalisation de ce projet sera en 2010, le questionnaire "Enquête sur les activités économiques", suivi par celui du Recensement de la population de 2011. A côté des traditionnels questionnaires papier, le recensement de la population de 2011 se fera en partie par voie électronique. Le CTIE mettra à notre disposition l'infrastructure du guichet unique afin d'héberger le questionnaire "ménage". Le projet a démarré à la fin de l'année 2009 et se poursuivra jusqu'en 2011 pour la partie collecte et jusqu'en 2013 pour la partie diffusion.

2. Audit informatique – nouvelles procédures de sécurité

La confidentialité est un des soucis majeurs d'un institut de statistiques. Il ne s'agit pas seulement de garantir des procédures de collecte et de traitement des données, ou de garantir la non-divulgateion de données confidentielles, encore faut-il mettre en place une infrastructure informatique garantissant un niveau élevé de sécurité informatique (voir aussi l'article 23 de la loi sur la protection des personnes à l'égard du traitement de données à caractère personnel). Avec le CTIE, le STATEC est sans doute une des premières administrations au Luxembourg à s'être lancée dans un tel exercice. L'audit de sécurité informatique qui avait débuté à la fin de l'année 2008, s'est poursuivi jusqu'au mois de mars 2009. Compte tenu du temps consacré à cet exercice, on se rend compte de la profondeur des examens non seulement de l'infrastructure matérielle, mais aussi du niveau de sensibilisation et de formation du personnel dans son entièreté, à tous les échelons jusqu'à la direction. Au bout de l'exercice, le STATEC a été très content d'apprendre les conclusions positives de l'audit, traduisant les efforts continus de l'unité informatique du STATEC dans ce domaine. Si certains points sont à améliorer, la firme spécialisée a noté le niveau de sécurité informatique comme étant supérieur à la moyenne. Nous avons commencé, avec l'aide du CTIE, à appliquer les recommandations de la firme. Cette mise en place se poursuivra au cours de l'année 2010.

Les aspects de sécurité ne sont pas à négliger, comme l'a montré une attaque sur le Portail statistique de la Grande Région. Suite à des problèmes de sécurité sur le portail de la grande région, il a été décidé que l'unité informatique du STATEC assurerait dorénavant l'hébergement de cette application. Des mesures de protection très avancées ont été mises en place afin de s'assurer du bon fonctionnement de cette application. Cette tâche a nécessité près de trois mois de travail pour la personne en charge de la sécurité informatique, assistée en l'occasion d'un expert.



BUDGET ET PERSONNEL

1. Budget des recettes et des dépenses

1.1 BUDGET DES RECETTES

Recettes des publications

Les recettes des publications du STATEC sont en baisse en raison de la politique de publication qui privilégie la diffusion gratuite via Internet.

Ventes de publications du STATEC par année budgétaire	
2005	29 320 €
2006	19 460 €
2007	17 286 €
2008	13 253 €
2009	13 383 €

Recettes des subventions versées par la Commission européenne (situation octobre 2009)

Recettes comptabilisées Trésorerie par année budgétaire	
2005	503 789 €
2006	466 372 €
2007	313 873 €
2008	381 174 €
2009	323 764 €

1.2 BUDGET DES DÉPENSES

Budget des dépenses du STATEC	
Budget annuel (en milliers €)	
1970	553,6
1980	1 500,6
1990	2 970,1
2000	6 693,2
2005	11 165,6
2006	12 592,2
2007	12 980,9
2008	13 623,3
2009	14 703,6
2010	16 557,0

2. Personnel

Effectif en place et à recruter (situation 31 décembre 2009)			
Statut - carrière	Total	Femmes	Hommes
Effectif statut du fonctionnaire	80	30	50
Effectif statut de l'employé permanent et temporaire	67	42	25
Effectif auxiliaire et externe	23	11	12
Total	170	83	87

L'effectif auxiliaire externe est largement affecté à des études particulières, et aussi par la mise en place d'une cellule de recherche entre le STATEC, le CRP-Henri Tudor et l'Observatoire de la compétitivité. Le but est d'amplifier la recherche économique du STATEC en collaboration avec l'Observatoire de la compétitivité.

3. Gestion du personnel

Le STATEC est appelé à être proactif dans le domaine de la Responsabilité Sociale en Entreprise (RSE). C'est une démarche volontaire de conduite de l'administration qui reflète la contribution du STATEC au développement durable à savoir répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

D'après l'Institut National pour le Développement Durable et la Responsabilité Sociale des Entreprises (INDR) les conditions de réussite de la RSE sont :

1. un engagement fort fondé sur des valeurs d'éthique ;
2. une volonté de progrès continu ;
3. une attitude marquée par l'humilité ;
4. une compréhension et une acceptation de l'interdépendance de l'administration avec son environnement ;
5. une vision à long terme fondée sur une responsabilité vis-à-vis des générations futures ;
6. l'application du principe de précaution comme règle de décision ;
7. une pratique régulière du dialogue et de la consultation des parties prenantes ;
8. une volonté d'information et de transparence.

Le STATEC désire adhérer à ces conditions de réussite.

REPertoire DES ENTREPRISES

Les enquêtes et les statistiques sur les entreprises se fondent toutes d'une manière ou d'une autre sur le "Répertoire des entreprises". Il s'agit d'un cadre de référence régi par le règlement (CEE) n° 177/2008 du Conseil. Il s'appuie sur l'enquête mensuelle sur les activités économiques adressée aux nouvelles entreprises ainsi que sur plusieurs sources administratives.

Un extrait de cette base de données donne lieu à la publication annuelle "Les entreprises luxembourgeoises" dont la version PDF était disponible fin septembre et la version imprimée est sortie fin octobre 2009.

1. Enquête mensuelle sur les activités économiques

L'enquête mensuelle sur les activités économiques a deux objectifs principaux: la classification par activité économique (NACE) et par secteur institutionnel des unités statistiques; la détection et l'encodage des liens pouvant exister entre unités légales (concept "entreprise").

Au cours des 12 derniers mois quelque 8 526 questionnaires ont été envoyés. Sur la même période, quelque 14 165 codes NACE (versions 1.1 et 2) ont été attribués, soit sur base des informations reçues de l'enquête, soit sur base d'autres sources d'informations (Enregistrement, Sécurité sociale, Mémorial C, Autorisations d'établissements...). Les codes NACE (NACELUX Rev.2) attribués peuvent être consultés via internet sur le Portail entreprises édité par le Ministère de l'économie et du commerce extérieur (<http://www.entreprises.public.lu/>).

2. Démographie des entreprises

Le Répertoire des entreprises fournit aussi des statistiques sur la démographie des entreprises (obligation communautaire depuis 2009). La démographie est un des indicateurs principaux pour mesurer le dynamisme des économies, l'esprit d'entrepreneuriat et on note un grand intérêt politique pour ces indicateurs dans le contexte de la Stratégie de Lisbonne par l'Observatoire de la Compétitivité.

The screenshot shows a web application interface for searching NACE codes. At the top, there are navigation tabs for 'Citoyens' and 'Entreprises', with 'Entreprises' selected. A search bar is located in the top right corner. On the left side, there is a vertical menu with buttons for various services: 'CRÉATION', 'EXPLOITATION / ENVIRONNEMENT', 'FINANCES / AIDES PUBLIQUES', 'RESSOURCES HUMAINES', 'FISCALITÉ', 'GESTION JURIDIQUE ET COMMERCIALE', 'RECHERCHE / INNOVATION', 'ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ', 'ACTUALITÉS', 'ORGANISMES', 'PUBLICATIONS', 'FORMULAIRES', and 'AGENDA'. The main content area is titled 'Recherche Code NACE' and contains the following text: 'Qu'est-ce que le code NACE ?', 'L'acronyme NACE signifie "Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne". Elle permet notamment de classer l'ensemble des entreprises de l'Union européenne en fonction de leur activité économique. Si une entreprise exerce plus d'une activité économique, le code NACE renseigne sur son activité principale. Le code NACE est disponible pour les entreprises :', followed by a bulleted list: '• qui sont actives et assujetties à la TVA ;', '• ou qui emploient des salariés ;', and '• et auxquelles le Statec a attribué un code NACE au cours des 2 dernières années.' Below this is the section 'Comment trouver le code NACE d'une entreprise ?' with the text 'Vous trouverez le code NACE correspondant à votre entreprise grâce à la recherche ci-dessous (version NACELUX Rév. 2.0)'. A search form titled 'Votre recherche:' contains a text input field for 'Nom de l'entreprise: *', a radio button for 'Nom contenant' (selected) and another for 'Nom commençant par', and a dropdown menu for 'Localité:' with 'Toutes les localités' selected. A red 'Lancer la recherche' button is at the bottom of the form. A note at the bottom states 'Le champ marqué par un * doit être rempli.'

3. Registre européen des groupes multinationaux d'entreprises

Le phénomène de la globalisation a des répercussions très marquées dans le monde des entreprises et se traduit par un enchevêtrement croissant des relations économiques, de prises de participations, de déplacements des sites de production et par une concentration des entreprises au niveau international. Pour mieux saisir ces phénomènes, la Commission européenne a lancé un nouveau projet intitulé "Euro Group Register (EGR)" qui vise à représenter au sein d'un même registre la structure (liens de contrôle entre sociétés) des 5 000 groupes multinationaux d'entreprises les plus importants opérant sur le territoire de l'UE. Les informations de base pour alimenter ce registre ont été achetées auprès de fournisseurs de banques de données commerciales et les instituts statistiques nationaux ont procédé à la vérification et à la correction des informations ainsi achetées par Eurostat.

Dans le cas du Luxembourg, nous nous heurtons à l'absence d'un identifiant national, ce qui nous a obligé de faire pour 5 000 entreprises des opérations manuelles de contrôle et de recherche pour valider et corriger les liens proposés.

La deuxième phase consistait d'abord à vérifier et à corriger (et ajouter le cas échéant) les liens relationnels bilatéraux existants entre unités légales faisant partie d'un même groupe. A défaut d'un registre des actionnaires au Luxembourg, les seules informations directement disponibles pour réaliser ces travaux étaient les données issues de l'enquête "Investissement direct étranger" et celles mise à disposition par la Banque centrale (sur les banques).

La troisième phase des travaux à effectuer sera réalisée début 2010. Ce projet ambitieux nécessitera d'importants travaux de maintenance aux fils des années, car les restructurations et concentrations des entreprises au niveau européen et mondial ne cessent de s'amplifier.

BIBLIOTHEQUE, FORMATION

1. Bibliothèque

En 2009, environ 100 références bibliographiques de livres se trouvant à la bibliothèque du STATEC ont été insérées dans le catalogue commun du réseau des bibliothèques luxembourgeoises (Aleph). Depuis 2001, la publication "Repères bibliographiques concernant l'évolution économique et sociale depuis le début du XX^e siècle" est régulièrement mise à jour et publiée sur Internet. Cette publication contient, à la fin de l'année 2009, plus de 20 000 références bibliographiques sur quelque 1 750 pages. La saisie des sommaires des périodiques à orientation socio-économique de langue française, allemande et anglaise – accessible au grand public sur Internet – est réalisée à la bibliothèque. Ces sommaires figurent parmi les pages les plus consultées sur le site Internet du STATEC.

2. Formation

A partir des besoins de formation individuels de tous les agents du STATEC, un premier plan de formation, pour les années 2007-2008, avait été élaboré en collaboration avec l'INAP. Un deuxième plan de formation pour les années 2009-2010 a été établi à la suite du recensement des besoins de formation qui a eu lieu à la fin de l'année 2008. En 2009, 9 formations pour environ 50 participants ont été organisées dans le cadre du plan de formation. En outre, en 2009, environ 35 agents du STATEC ont participé à des cours du programme général de l'INAP (une cinquantaine de cours) et à des formations offertes dans le cadre de l'ESTP (European Statistical Training Programme).



CENTRALE DES BILANS

1. Evolution du cadre légal

Le STATEC a participé tout au long de 2009 aux travaux des différents groupes de travail de la Commission des normes comptables (CNC). Ainsi le STATEC a-t-il activement contribué aux travaux du groupe de travail 2 "Plan Comptable Normalisé (PCN)" de la CNC. Les travaux préparatoires du PCN ont été clôturés au premier trimestre 2009. Le groupe de travail 2 a finalisé un PCN luxembourgeois qui permettra aux entreprises de déposer un solde des comptes tel que prévu par la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises. Le règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur, la présentation et la numérotation d'un Plan comptable normalisé clôture les efforts menés par le groupe de travail. Remarquons toutefois que le GT2 a proposé des amendements à incorporer au projet de loi 5976 sur la présentation du bilan et du compte de profits et pertes afin de parfaire la cohérence avec la balance des comptes.

Le STATEC s'est ensuite penché sur la question des modalités de dépôt des comptes annuels, notamment en préparant des formulaires standardisés pour la collecte du bilan, du compte de profits et pertes, de l'annexe et du rapport de gestion. Ces formulaires ont été présentés à la Commission des normes comptables fin 2009 afin qu'un groupe de travail soit mandaté et qu'il émette un avis relatif aux formulaires (en application de l'article 75 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises).

Le STATEC continue de travailler avec un expert externe en matière de comptabilité et des normes internationales IFRS pour s'assurer d'une assistance dans les domaines suivants :

- Assister le STATEC dans la mise en œuvre du projet de centrale des bilans.
- Participer à la définition du mode de collecte structurée des informations comptables (schémas de l'information comptable, informatisation des processus de collecte, définition des supports électroniques...).
- Aider le STATEC dans l'identification d'une solution qui permette de minimiser la charge administrative des entreprises en accord avec le "projet simplification" initié par la Commission européenne.
- Collaborer avec la Commission des normes comptables afin d'assurer notamment le secrétariat de la Commission et de ses groupes de travail. Plus précisément, le consultant travaillera sous la responsabilité du président de la CNC en matière de préparation des réunions de la CNC et des groupes de travail, de rédaction des procès-verbaux, de prises de contacts avec des organes étrangers similaires et d'autres travaux en rapport avec la CNC.

2. Situation en fin d'année

Côté législatif, le règlement grand-ducal relatif au Plan Comptable Normalisé a été voté au premier semestre. Le projet des formulaires standardisés est en cours et la documentation a été transmise à la réunion plénière de la CNC fin novembre 2009. Un groupe de travail de la CNC se penchera sur l'élaboration d'un règlement grand-ducal d'exécution prévoyant les modalités de dépôt – la procédure de dépôt, la forme dans laquelle les documents sont versés (les formulaires) et les contrôles arithmétiques et logiques éventuels. Le CTIE a démarré en collaboration avec le Ministère de la Justice, le Registre de commerce et des sociétés et le STATEC, la préparation du dépôt électronique des comptes annuels. Le calendrier des travaux est tel que les comptes annuels postérieurs au 31 décembre 2010 pourront être déposés de manière structurée et électronique.

Parallèlement au vote du règlement grand-ducal sur le PCN, le STATEC a mis à jour sa taxonomie XBRL pour les comptes annuels. Il s'agissait de mettre sur pied un standard XML particulièrement adapté au dépôt électronique de données comptables. Notons que ce standard s'utilise déjà couramment au niveau bancaire pour la transmission de données à la CSSF. Au Luxembourg ces travaux sont coordonnés par "XBRL Luxembourg a.s.b.l." dont le STATEC est une des organisations cofondatrices. L'unité "Centrale des bilans" suit également les travaux de la Task Force XBRL à Eurostat, les travaux XBRL au niveau international (UNECE) et les avancées technologiques du standard.



QUALITE DE LA STATISTIQUE LUXEMBOURGEOISE

Code de bonnes pratiques de la statistique européenne

Le souci d'un niveau de qualité élevé préside à tous les travaux du STATEC. Tout au long de l'année 2009, les deux délégués à la qualité ont assuré le suivi du plan d'action rédigé en 2007 sur base de propositions du comité d'experts de la "peer review". Ce comité de pairs évalue l'implémentation au STATEC du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Le rôle des délégués à la qualité est de veiller à ce que le STATEC respecte les règles du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne et qu'il implémente les actions préconisées.

Exercice d'auto-évaluation

Dans le cadre du projet CAF (Cadre d'Auto-évaluation de la Fonction publique), proposé par le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, les délégués à la qualité ont organisé au sein du STATEC lors du premier trimestre 2009 un exercice d'auto-évaluation. Cet exercice a été réalisé à l'aide d'un modèle mixte intégrant les critères du CAF et les principes du Code de bonnes pratiques. Tous les collaborateurs du STATEC avaient la possibilité de contribuer activement à cet exercice à travers un questionnaire ainsi que des réunions de discussion. Le but était d'évaluer la qualité au STATEC en fonction d'une série de critères et d'élaborer un plan d'action reprenant des actions d'amélioration de la qualité. Ce plan d'action fut discuté au sein des différents organes internes – tel que le comité de direction et la réunion de planification mensuelle – et fera l'objet d'un suivi régulier par les délégués à la qualité.

Participation au projet "Quality coaching" au sein d'Eurostat

Pendant les années 2008 et 2009, le groupe de travail "Quality in statistics" d'Eurostat a organisé une demi-douzaine de réunions à Luxembourg et à Bruxelles, rassemblant les délégués à la qualité de tous les offices statistiques des Etats membres de l'Union européenne. Lors de ces rencontres, les participants avaient la possibilité d'échanger des expériences et de lancer des collaborations selon la méthode du "coaching" (apprendre chez les meilleurs). Le coach du STATEC était l'office statistique de Lituanie. Les thèmes couverts étaient principalement la conduite d'un exercice d'auto-évaluation et la mise en place d'une enquête de satisfaction des utilisateurs. Le coaching a permis aux délégués à la qualité d'analyser et de consulter leur documentation et finalement de s'inspirer du travail réalisé par les collègues lituaniens.

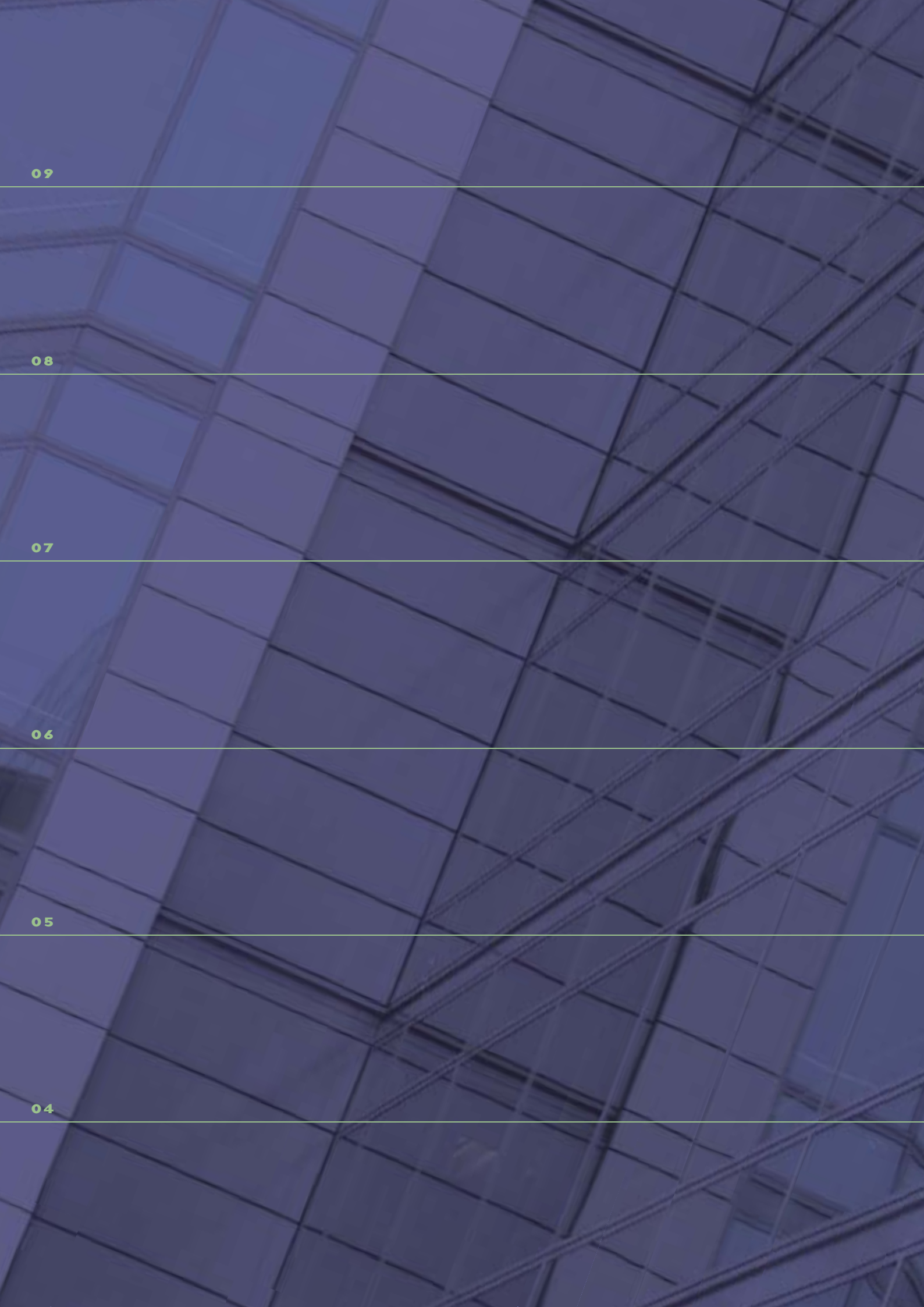
Projets en 2010

Les délégués à la qualité organiseront début 2010 une enquête de satisfaction auprès des utilisateurs de données statistiques au Grand-Duché de Luxembourg et en dehors du territoire. Il est prévu de réaliser cette enquête électroniquement par Internet.

Ils participeront en mai 2010 à la conférence européenne sur la Qualité de la statistique officielle à Helsinki en Finlande (<http://q2010.stat.fi/index/>).

Les travaux de suivi de l'implémentation des actions d'amélioration (issues de la peer review et de l'auto-évaluation) et la participation aux réunions organisées par Eurostat se poursuivront en 2010.





09

08

07

06

05

04

STATISTIQUES SOCIALES

La division "statistiques sociales" regroupe les enquêtes et statistiques en rapport avec le marché du travail, les revenus (et la pauvreté), les prix à la consommation, le budget des ménages, la population, l'éducation, le bâtiment et le logement et les conditions de vie en général.

PRIX A LA CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (IPC) – calcul et publication

La production régulière, c'est-à-dire mensuelle, de l'indice des prix à la consommation (IPCN, Indice des prix à la consommation national et IPCH, Indice des prix à la consommation harmonisé) a été assurée dans le respect du calendrier fixé. Chaque diffusion a été accompagnée d'un communiqué de presse. Conformément au règlement grand-ducal du 20.12.1999, la Commission de l'indice des prix à la consommation, présidée par le STATEC, s'est réunie avant chaque publication des résultats. Les travaux d'actualisation du schéma de pondération, qui se basent sur la dépense de consommation finale des ménages des comptes nationaux se rapportant à l'année de référence 2007, intègrent les résultats de l'enquête permanente sur le budget des ménages (voir plus loin).

IPC – Améliorations méthodologiques et contrôle de la qualité

Les efforts de documentation du processus de production de l'IPC ont été poursuivis. La mise en œuvre des standards méthodologiques préconisés par Eurostat concernant les prix des CD, des DVD, des logiciels et des jeux vidéo s'est poursuivie. La priorité en matière méthodologique a été accordée aux rubriques possédant un poids important dans le calcul d'agrégation de l'indice comme par exemple la rubrique des crèches pour enfants, rubrique qui a connu un changement majeur suite à l'introduction des chèques services.

Etude pilote visant l'établissement d'un indice du coût de logement des propriétaires (Owner-Occupied Housing, OOH)

Ce projet vise le développement d'indices des prix concernant l'acquisition des appartements, des maisons, les frais additionnels liés à l'acquisition d'un logement et les réparations majeures. Des progrès significatifs ont pu être réalisés au niveau des prix des appartements. En effet, depuis fin 2007, l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines transmet régulièrement au STATEC un fichier issu de la Publicité Foncière qui contient les prix de transaction des biens immobiliers inscrits dans les actes notariés. Cette base de données a été évaluée et traitée statistiquement. L'exploitation de cette nouvelle source statistique a permis de calculer des prix moyens et des indices de prix hédoniques pour les appartements.

Enquêtes de prix communautaires dans le cadre de l'établissement des parités de pouvoir d'achat (PPA)

En 2009, le STATEC a contribué aux enquêtes de prix réalisées dans le cadre du programme de comparaison international, tel que prévu par le Règlement (CE) N° 1445/2007 du Parlement Européen et du Conseil du 11 décembre 2007 établissant des règles communes pour la fourniture d'informations de base sur les parités de pouvoir d'achat et pour leur calcul et leur diffusion, en vigueur depuis le premier janvier 2008. La rédaction d'un inventaire des sources et méthodes découlant de l'application du règlement communautaire a débuté au dernier trimestre 2009.

Projet pilote "Detailed prices"

Le STATEC a participé au projet pilote initié par Eurostat sur demande de la DG de la santé et des consommateurs de la Commission européenne dans le cadre du tableau de bord des marchés de consommation (Consumer Market Scoreboard). Les prix détaillés exprimés en euros de certains produits font partie de ce tableau de bord. Après avoir déjà fourni des prix détaillés pour une soixantaine de produits en 2008, le STATEC a de nouveau participé en 2009 à la collecte des prix de 110 produits qui ont été définis de manière harmonisée par Eurostat.

BATIMENTS ET LOGEMENT

Indice semestriel des prix de la construction

Conformément au calendrier, les résultats de l'indice des prix de la construction ont été diffusés en janvier et en juillet 2009. La Commission technique consultative des indices de prix de la construction, présidée par le STATEC, s'est réunie avant chaque publication pour avaliser les résultats. Lors de chacune de ses réunions, la commission s'est penchée sur base de propositions du STATEC sur l'adaptation du schéma de pondération de cet indice. La pondération actuelle datant de l'année 2000, et afin de continuer à garantir la représentativité de l'indice, des travaux de révision de la pondération ont été nécessaires. Une enquête a été réalisée auprès des architectes et des promoteurs afin d'obtenir des informations sur la ventilation du coût de construction des bâtiments résidentiels en fonction de différentes prestations élémentaires.

Statistiques des bâtiments achevés

Les résultats relatifs à l'année de référence 2007 de l'enquête sur les bâtiments achevés ont été publiés en avance de quelques mois sur le calendrier usuel. Ce gain de temps a pu être réalisé en remplaçant le traditionnel Bulletin du STATEC par une publication électronique. Tous les tableaux de l'enquête qui a pour objet de recenser les bâtiments dont la construction a été achevée au cours d'une même année, peuvent désormais être téléchargés dans un fichier Excel à partir du portail des statistiques.

Autorisations de bâtir

La publication dans la série "indicateurs rapides" qui reprend les autorisations délivrées par les communes pour les constructions nouvelles et les reconstructions totales a été mise à jour trimestriellement.

Recensement fiscal

L'encodage des états récapitulatifs des fiches logement du recensement fiscal relatif à l'année 2008 a eu lieu conformément au calendrier et les tableaux statistiques y relatifs ont également été établis. A court terme cette précieuse source statistique, servant notamment à l'établissement des dépenses de logement (estimation des loyers imputés) au sein des comptes nationaux, sera abolie. Le STATEC devra à l'avenir se donner les moyens de recourir à une source alternative pour l'estimation de ce poste important au sein du PIB du pays.



Statistique sur les prix de vente des appartements

En marge du projet "Indice du coût de logement des propriétaires" (Owner-Occupied Housing, OOH ; voir plus haut), un nouvel indicateur rapide a vu le jour au cours de l'année 2009. Trois mises à jour de la série ont été publiées avec un délai de publication d'environ un trimestre. A partir des données administratives de la publicité foncière obtenues de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines cette nouvelle série statistique renseigne sur les prix de vente moyens au mètre carré des appartements. La source permet en outre la distinction entre les appartements nouveaux et anciens ainsi qu'une stratification par localisation géographique du bien immobilier.

Registre des logements

Le recensement de la population de 2011 (voir plus loin) peut constituer la base d'un Registre d'immeubles et de logements qui a déjà fait l'objet d'un rapport méthodologique circonstancié interne au STATEC. A noter que le dénombrement des immeubles et logements est à charge des communes et que la constitution d'un tel registre augmentera la tâche des agents recenseurs.

Séminaire "Logement"

Souvent, des crises financières et économiques ont trouvé leur origine dans l'éclatement d'une bulle spéculative immobilière. Dans ce contexte, l'Observatoire de la Compétitivité a organisé un séminaire méthodologique dressant un état des lieux statistique et économique du secteur immobilier. Le STATEC a activement participé à ce séminaire en faisant une présentation sur les statistiques publiques disponibles dans ce domaine. Le STATEC a profité de cette occasion pour lancer sa nouvelle série statistique trimestrielle sur les prix de vente des appartements établie à partir des données de la publicité foncière (voir plus haut).

MARCHE DU TRAVAIL

EFT – Enquête sur les forces de travail

A partir de 2009, l'échantillon pour l'enquête est tiré sur base du système RLD (Random Last Digit), c.-à-d. les numéros de téléphone sont générés de façon aléatoire. Conformément aux recommandations d'EUROSTAT qui mettent l'accent sur la qualité des données, le but principal pour 2009 était surtout l'amélioration de la qualité des données en collaboration avec le nouveau Call-center et en respectant les recommandations d'amélioration élaborées par un consultant externe.

Le questionnaire a été révisé et de nombreuses questions ont été optimisées. Des questions ont été ajoutées au module ad hoc 2010 traitant de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, nécessaires pour des analyses plus approfondies. Le module a été testé pour donner un résultat optimal lors du lancement en 2010.

JVS – Job vacancies statistics

Conformément au règlement (CE) n° 453/2008 relatif aux statistiques trimestrielles sur les emplois vacants dans la Communauté la programmation de l'introduction de la NACE Rev.2 parallèlement à la NACE Rev.1.1 a été réalisée. Reste à réaliser le volet programmation par taille de l'établissement.

SALAIRES, COUT DU TRAVAIL

CMO – Enquête quadriennale sur le niveau et la structure du coût de la main-d'œuvre 2008

L'enquête communautaire a été lancée au printemps 2009 et couvre un échantillon d'environ 2 500 entreprises employant au moins 10 salariés. Fin 2009, le taux de réponse était de 80%.

ICT – Indice trimestriel du coût de la main-d'œuvre

La chaîne de production de l'indice du coût de la main-d'œuvre, élaboré sur la base d'un règlement communautaire, a été adaptée afin de tenir compte de la nomenclature NACE Rev.2 et afin d'étendre l'indice aux secteurs public et para-public. Par ailleurs l'année de base des indices a été modifiée en passant de 2000 à 2008. Les indices relatifs à l'année 2008 ont pu être calculés et transmis à Eurostat dans les délais.

La production et la transmission pour les indices relatifs au premier et deuxième trimestre 2009 ont été quelque peu perturbées suite à l'introduction du statut unique qui a provoqué une rupture dans la série de l'indice du coût de la main-d'œuvre. Une solution permettant de redresser cette rupture a été mise en place en étroite collaboration avec l'IGSS.

Autres statistiques sur les salaires et le coût de la main-d'œuvre

Le STATEC a produit trois statistiques demandées par Eurostat dans le cadre d'un "gentlemen's agreement". Il s'agit du "Gender Pay Gap", de l'indicateur "Average Annual Gross Earnings" et du "Labour cost update".

EDUCATION ET FORMATION

Le nouveau règlement (CE) n° 452/2008 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 relatif à la production et au développement de statistiques sur l'éducation et la formation tout au long de la vie a pour objet un cadre commun pour la production systématique de statistiques communautaires dans ce domaine.

Dans ce cadre sera menée, en 2011, l'enquête communautaire sur le niveau de formation initiale et la formation continue des adultes ("Adult Education Survey"). La mise en œuvre au Luxembourg se fera sous la responsabilité du STATEC.

A noter que le recensement de la population du 15 février 2001 constitue encore aujourd'hui une source incontournable sur le niveau d'éducation de la population résidente au Luxembourg. Le recensement 2011 permettra d'actualiser les données. En outre, l'EFT (Enquête sur les forces de travail) comporte un volet important sur l'éducation et la formation.

CONDITIONS DE VIE

Revenus et pauvreté

L'enquête communautaire EU-SILC est la source statistique principale concernant les revenus et les conditions de vie des ménages au Luxembourg. Cette enquête est réalisée sur le terrain par le CEPS/Instead sous la responsabilité du STATEC. Les résultats ont été publiés dans le Rapport Travail et Cohésion sociale publié par le STATEC dans la série des Cahiers économiques.

Enquête budget des ménages (EBM)

Cette enquête est consacrée aux dépenses des ménages et fournit notamment des indications sur la structure de la consommation. Le fichier avec les données de la deuxième vague de cette enquête 2005-2007, centrées sur 2006, a été finalisé et les principaux résultats ont été publiés sur le portail des statistiques. Le Bulletin afférent (n° 9/2008), contenant les résultats de la première vague d'enquête ainsi qu'une note méthodologique explicative, a été publié au début de l'année 2009. En outre, les résultats de cette enquête ont été présentés lors des Journées de l'économie 2009.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les ménages

L'enquête 2009 sur l'utilisation des TIC dans les ménages a été réalisée selon les stipulations du Règlement (CE) n° 960/2008 de la Commission du 30 septembre 2008 portant application du règlement (CE) n° 808/2004 du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les statistiques communautaires sur la société de l'information. Les principaux résultats ont été publiés sur le portail des statistiques.

Enquête sur le volume du tourisme et le comportement de voyages des résidents

L'enquête sur le volume du tourisme et le comportement de voyages des résidents a été effectuée en 2009 pour le compte du Ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement ainsi que du STATEC par l'ETI (Europäisches Tourismus Institut GmbH) de Trèves. L'exploitation de l'enquête a donné lieu à la publication d'un rapport publié dans la série des Bulletins du STATEC.

DEMOGRAPHIE

Recensement de la population 2011 (RP2011)

Le recensement de 2011 sera réalisé de façon "traditionnelle", à l'aide de questionnaires distribués et collectés par des agents recenseurs travaillant sous la responsabilité des communes. Toutefois, le STATEC innovera en donnant aux ménages la possibilité de répondre par voie électronique.

Pour ce faire, le STATEC s'appuiera sur la technologie du guichet unique pour la collecte des questionnaires électroniques. Ces derniers seront développés par le CTIE ensemble avec le STATEC. L'envoi du questionnaire par voie électronique au CTIE sera réservé aux ménages disposant d'une signature électronique LuxTrust.

Les travaux de préparation se sont déroulés selon le calendrier prévu. En vue de la création d'un site spécial "Recensement", le STATEC a enregistré le nom de domaine rp2011.lu.

Statistiques sur la migration et la protection internationale

Le règlement communautaire du 11 juillet 2007 n° 862/2007 exige des pays membres de transmettre à la Commission (Eurostat) le nombre d'immigrants et d'émigrants ventilé par âge, sexe, nationalité, pays de naissance et pays de résidence habituelle. En outre, il demande aux pays membres de fournir "le nombre de personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire membre à la fin de la période de référence, ventilé entre les rubriques ci-après : groupes de nationalité par âge et par sexe; groupes de pays de naissance par âge et sexe".

Les travaux entamés en 2008 en vue d'améliorer la qualité des données requises dans le cadre de ce règlement ont été continués en 2009.

La création du Réseau européen des migrations (REM : structure destinée à la collecte, l'analyse et la diffusion de données en matière d'immigration et d'asile en vue de soutenir le processus décisionnel de l'Union européenne dans ce domaine) et notamment du point de contact luxembourgeois a considérablement amélioré la collaboration entre les différents acteurs ayant une expertise dans le domaine des migrations et de l'asile.

Autres statistiques démographiques

En ce qui concerne les statistiques démographiques en général (naissances, décès, nuptialité, divortialité, etc.), les travaux courants se sont déroulés selon le calendrier prévu. Une étude approfondie sur la mortalité au Luxembourg a été publiée au Bulletin 7/2009 du STATEC.

PUBLICATIONS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

Prix à la consommation

- Lancement d'une nouvelle série dans la collection "Indicateurs rapide" : Série C – Statistique des prix de vente des appartements (fréquence trimestrielle publiée avec un trimestre de retard).
- Note de conjoncture 1-2009 (Les prix à la consommation en 2008).
- Kaléidoscope 2008 (Les perceptions d'inflation et une comparaison internationale à l'aide des agrégats spéciaux).
- Bilan compétitivité 2009 (Observatoire de la compétitivité), Le prix de vente des appartements au Luxembourg : renversement de la tendance fin 2008 ?
- Séminaire économique : Un registre des bâtiments et logements au Luxembourg : Premières réflexions, le 30 avril 2009.
- Présentation au séminaire "logement" de l'Observatoire de la compétitivité : Etat de la statistique publique, le 30 juin 2009.
- Présentation au Workshop OOH (Owner-Occupied Housing) d'Eurostat à Vienne : A price index for apartments net of land : first results with administrative data, le 2 octobre 2009.

Marché du travail

- Kaléidoscope "Egalité entre les femmes et les hommes" et contribution à la partie "Entreprises et entrepreneuriat".
- Statnews lors de la journée internationale de la femme.
- Regards sur... le chômage : Qui s'inscrit à l'Administration de l'emploi ?

Salaires et coût du travail

- Bulletin 1/2009 sur la structure des salaires en 2006.
- Economie et Statistiques 31/2009 : La distribution des salaires au Luxembourg en 1995 et en 2006 : Structure et évolution.
- Regards sur les primes dans le secteur privé.

Education et formation

- Regards sur... la formation continue.

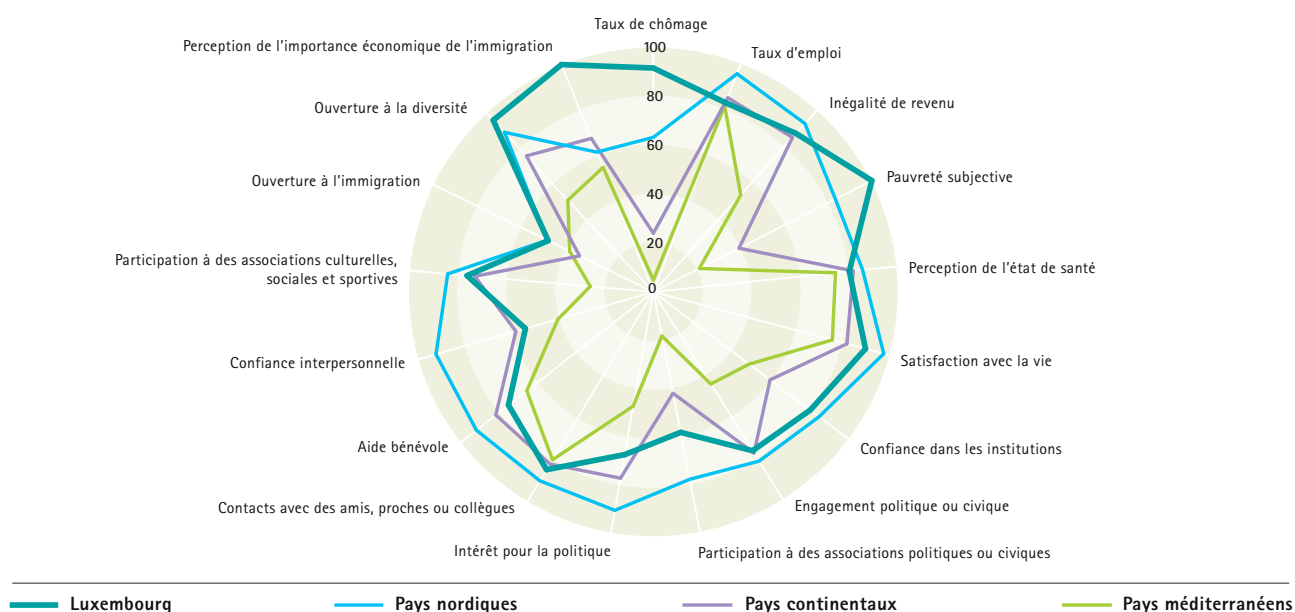
Conditions de vie

- Bulletin n°9/2008 "Enquête permanente sur les Budgets des Ménages".
- Bulletin 4/2009 "Les TIC dans les ménages et chez les particuliers en 2008".
- Bulletin 9/2009 "Tourismusvolumen und Reiseverhalten der Wohnbevölkerung des Großherzogtums Luxemburg 2008".

Démographie

- Bulletin 7/2009 "La mortalité au début de 21^e siècle au Luxembourg".

INDICATEURS DE COHÉSION SOCIALE DU LUXEMBOURG DANS LE CONTEXTE DES MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES EUROPÉENS (DIFFÉRENCE AVEC LE MEILLEUR PERFORMEUR DE L'EU-15)



COMPTES NATIONAUX, CONJONCTURE, STATISTIQUES D'ENTREPRISES

COMPTES NATIONAUX

1. Principaux projets en 2009

1.1 POURSUITE DES TRAVAUX SUR LES COMPTES SECTORIELS

Le programme de transmission du SEC95¹ prévoit la fourniture (annuelle et trimestrielle) à Eurostat de la séquence complète de comptes non financiers et financiers par secteurs institutionnels : entreprises non financières (S11), entreprises financières (S12), administrations publiques (S13), ISBLSM (S14), ménages (S15), reste du monde (S2) et par sous-secteurs. En ce qui concerne les comptes de secteur trimestriels, le Luxembourg bénéficie d'une dérogation permanente pour les secteurs autres que les administrations publiques et le reste du monde (règle du seuil de 1% par rapport au total européen).

Vu l'importance des activités financières au Luxembourg, la première priorité a porté sur la compilation de la séquence complète des comptes (annuels) du secteur des sociétés financières (S12).

- Un outil pour réaliser l'équilibrage des flux entre S12 et les autres secteurs, ainsi qu'entre sous-secteurs de S12 a été développé. Un premier équilibrage de S12 avec les autres secteurs a été réalisé (la consolidation des sous secteurs de S12 a seulement été réalisée partiellement sur une année test). Vu l'importance des problèmes de cohérence des données qui ont fait surface lors des travaux d'équilibrage, il a été décidé de ne pas publier les données, mais de transmettre des séries provisoires (S12 sans subdivision par sous-secteurs) à Eurostat uniquement pour les besoins de la compilation des agrégats européens.
- Une série trimestrielle des comptes financiers de S12 (2^e trimestre 2000 à 2^e trimestre 2009) a été établie. Vu la volatilité importante des séries, il faudra néanmoins encore investir en temps d'analyse afin de pouvoir assurer une cohérence temporelle suffisante. L'objectif de première publication reste fixé à octobre 2010.

1.2 PRÉPARATION DE LA GRANDE RÉVISION 2011

Le rythme des grandes révisions² des comptes nationaux a été harmonisé au niveau européen. Ainsi est-il prévu que les grandes révisions se font à rythme quinquennal lors des années se terminant en 0 et 5. Vu que l'introduction harmonisée de la NACE Rev2 dans les comptes nationaux est prévue pour 2011, ce qui constitue un changement majeur pour le système

des comptes, il a été convenu de décaler la grande révision vers l'année 2011 pour ne pas trop perturber les utilisateurs par deux grandes révisions successives à une année de décalage seulement.

Des premiers travaux préparatifs ont eu lieu en 2009. La plus grande partie des travaux aura toutefois lieu en 2010 et 2011.

1.3 AMÉLIORATION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE ET DE DOCUMENTATION DE LA CHAÎNE DE PRODUCTION DES COMPTES ANNUELS ET TRIMESTRIELS

Vu sa taille assez réduite, le STATEC ne dispose pour le moment pas de service d'audit interne. L'unité "Comptes nationaux" du STATEC a néanmoins déjà fait à plusieurs reprises l'objet de visites de contrôle par des auditeurs externes. Ces audits ont été faits soit par les services de la Commission européenne (Eurostat, Direction Générale Economie et Finances, Direction Générale Budget) soit par les services de la Cour des comptes européenne. Ils se placent généralement soit dans le cadre de la réglementation européenne relative au système des ressources propres (4^e ressource propre RNB et 3^e ressource propre TVA), soit dans celui de la notification sur les déficits excessifs (Pacte de stabilité).

Le dernier audit par la Cour des comptes européenne (24-26/11/2008 et 2-3/12/2008) a porté sur les principales composantes des systèmes de contrôle et de surveillance pour la notification à la Commission européenne des données du RNB dans le cadre du système des ressources propres des Communautés. Dans son rapport d'audit la Cour des comptes européenne a demandé certaines améliorations au niveau des procédures de contrôle et de la documentation de la chaîne de production du RNB, et donc des comptes annuels.

- Les travaux de finalisation des graphiques de flux de données (GOD), qui sont des schémas descriptifs des flux de données et des programmes utilisées dans la chaîne de production des comptes nationaux, ont été poursuivis pour la chaîne de production des comptes annuels.
- Les "process tables" pour l'inventaire RNB ont été finalisés et transmis à Eurostat. Les "process tables" sont des tableaux synthétiques montrant les principales étapes du passage des données de base vers les estimations finales publiées dans les comptes nationaux annuels.

¹ Système européen des comptes.

² Révisions portant sur l'ensemble de la période couverte par les comptes nationaux et destinées à la prise en compte de changements méthodologiques importants ou de nouvelles sources de données.

2. Travaux réalisés par les différentes équipes

2.1 COMPTES NATIONAUX TRIMESTRIELS

Les publications nationales des comptes trimestriels de janvier (08/01/2009 → 3^e trimestre 2008), d'avril (09/04/2009 → 4^e trimestre 2008) de juillet (07/07/2009 → 1^{er} trimestre 2009) et d'octobre (06/10/2009 → 2^e trimestre 2009) se sont faites, à une ou deux journées près, selon le calendrier de publication initialement prévu.

Le programme de transmission révisé du SEC95 prévoit un délai de publication à t+70 jours pour les tableaux relatifs aux comptes nationaux trimestriels. Le Luxembourg bénéficie d'une dérogation non limitée dans le temps fixant le délai à t+90 jours. En 2009 la transmission envers Eurostat a eu lieu entre t+95 et t+98 jours, ce qui constitue une nette amélioration par rapport à 2008 où les comptes trimestriels luxembourgeois avaient été transmis avec un délai effectif variant entre t+98 et t+125 jours.

Vu que les grands pays de l'UE fournissent leurs comptes trimestriels généralement avec un délai de t+64 jours, Eurostat s'est mis à publier régulièrement une estimation du total européen et des comptes par pays à t+64 jours (first release). Le Luxembourg ne figure jamais dans cette publication. C'est pourquoi l'équipe T1 s'était fixé comme objectif d'étudier les conditions sous lesquelles un passage à t+60 jours serait envisageable pour le Luxembourg. De cette étude découlent les conclusions suivantes :

- La situation actuelle, tant en matière de délai de mise à disposition des données de base (indicateurs apparentés) que des ressources en personnel ne permet pas de raccourcir le délai de transmission (et donc aussi le délai de la publication nationale) sensiblement en dessous de t+90 jours.
- Si le Luxembourg veut raccourcir le délai de publication de ses comptes nationaux trimestriels à t+64 jours l'unité "Comptes nationaux" du STATEC devra :
 - disposer beaucoup plus tôt des indicateurs de base clefs, ce qui nécessitera des changements importants tant au niveau des sources de données externes, qu'internes ;
 - doubler son effectif, car la quasi-totalité des pays qui publient des comptes trimestriels après t+64 jours (first release Eurostat) publient alors des révisions à t+90 jours (second release). Ceci double le nombre de publications annuelles (8 au lieu de 4).

De tels changements ne sont envisageables qu'à moyen, voire long terme.

2.2 INSTITUTIONS FINANCIÈRES

2.2.1 Comptes non financiers

Les travaux relatifs à l'estimation trimestrielle du RNB n'ont que peu progressé en 2009. Les principaux problèmes sont les suivants :

- Certains éléments de S12 n'ont toujours pas pu être finalisés (auxiliaires financiers, holdings et sociétés de participations financière, SPE etc.).
- Pour le secteur S11 (entreprises non financières) les seules données trimestrielles disponibles proviennent de la balance des paiements. Ceci n'est généralement pas suffisant de façon à ce qu'il faudra recourir à des informations de contrepartie depuis les autres secteurs institutionnels.

- Pour le secteur S14 (ménages) les flux de la propriété avec le reste du monde sont encore plus difficiles à estimer, puisque la grande majorité de ces opérations tombent sous le seuil de déclaration et ne sont donc pas repris dans les statistiques de base de la balance des paiements.
- Aussi pour certaines statistiques clefs, comme les revenus de l'investissement direct étranger, les informations ne sont disponibles qu'annuellement. Une estimation trimestrielle directe de cette variable n'est possible que pour les banques et plus récemment pour les PSF (auxiliaires financiers sous contrôle de la CSSF) qui doivent fournir des comptes trimestriels. Pour les entreprises non financières les estimations devront se baser sur des informations plus rudimentaires (dossier suivi ensemble avec les collègues de la balance des paiements et de l'unité investissement direct étranger).

Finalement l'équipe en charge de la compilation des comptes non financiers a étroitement collaboré avec celle en charge des comptes financiers. En effet, vu que les comptes financiers ont tout d'abord été établis pour le secteur S12, il fallait veiller à une mise en cohérence dès le départ, notamment en matière de calcul des services d'intermédiation monétaire indirectement mesurés (SIFIM).

2.2.2 Comptes financiers

En ce qui concerne la désagrégation par secteurs institutionnels, des comptes ont été établis pour les secteurs et sous-secteurs suivants :

- sociétés non financières (S.11),
- banque centrale (S.121),
- auxiliaires financiers (S.124),
- autres intermédiaires financiers (S.123),
- sociétés d'assurance et fonds de pension (S.125),
- ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages (S.14 + S.15),
- reste du monde (S.2).

Les comptes financiers des administrations publiques (S.13) déjà existants ont également été intégrés. Un équilibrage complet des comptes a été réalisé. Aussi la documentation du cadre méthodologique pour tous les secteurs a été complétée.

En ce qui concerne la collaboration avec la BCL, une convention de coopération en matière de comptes financiers a pu être signée en fin d'année.

2.3 COMPTES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Une estimation des provisions techniques d'assurance (AF.6) et des autres comptes à recevoir/à payer (AF.7) a été réalisée. Ces deux agrégats font partie des comptes financiers des administrations publiques. En fait AF.6 et AF.7 sont les deux seuls éléments faisant encore défaut dans la séquence des comptes financiers du secteur des administrations publiques.

Une ventilation des dépenses publiques selon la COFOG (Classification of the functions of government) à deux positions a été finalisée.

2.4 COMPTES ANNUELS

La révision de l'application CNTOT, qui est la procédure centrale de compilation des comptes annuels avant équilibrage, a été entamée. Des workshops ont été organisés afin de passer en revue l'ensemble des programmes constitutifs de la chaîne de production des comptes annuels CNTOT. Certains éléments préparatifs de la grande révision, et notamment l'introduction de la NACE Rev2 ont également été abordés. Les travaux vont se poursuivre en 2010 et 2011.

3. Procédures de contrôle, audits externes

3.1 VISITE DE DIALOGUE EDP (EXCESSIVE DEFICIT PROCEDURE)

En février a eu lieu une visite de dialogue Eurostat qui a eu comme objectif un échange d'information concernant la compilation et le rapportage de données statistiques dans le cadre de la procédure des déficits excessifs (EDP) et des statistiques sur les finances des administrations publiques.

3.2 MISSION D'INFORMATION RNB

Une mission d'information RNB par la Commission européenne (Eurostat GNI assessment questionnaire (GIAQ) mission) a eu lieu en avril 2009. La mission a porté sur l'analyse de l'inventaire des sources et méthodes de l'évaluation du RNB luxembourgeois selon le SEC95 (2^e édition, juin 2008).

CONJONCTURE, PREVISIONS, MODELISATION

1. Principaux projets en 2009

1.1 APPROFONDIR LES ÉTUDES ET LES RECHERCHES SUR DES QUESTIONS IMPORTANTES TOUCHANT L'ACTUALITÉ CONJONCTURELLE

L'idée était de profiter du passage de 3 à 2 notes de conjonctures pour approfondir les analyses et études (par exemple : "Modelling aggregate migration and cross-border worker flows", "Les outils de la relance luxembourgeoise : plan de conjoncture et stabilisateurs automatiques". Les notes de conjoncture ont aussi continué à comporter les encarts habituels sur des sujets relatifs à la crise et aux différentes questions qui se sont posées.

1.2 S'APPROPRIER LES TECHNIQUES ET LES MÉTHODES INHÉRENTES AUX NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES

Un premier pas a été franchi en embauchant un expert, sur trois mois en 2008 et sur six mois en 2009. Celui-ci a travaillé avec le modèle d'équilibre général calculable, LUXGEM, et a pu réaliser des études intéressantes ("Impact de la baisse de la demande mondiale de produits financiers adressée au Luxembourg, résultats d'une simulation avec un modèle d'équilibre général").

1.3 MAÎTRISER LE TRAVAIL ADDITIONNEL QUI SE PRÉSENTE EN TEMPS DE CRISE ÉCONOMIQUE

Cet objectif a été atteint à la satisfaction générale des utilisateurs de la note de conjoncture et des prévisions.

1.4 ORGANISATION D'UN WORKSHOP TECHNIQUE SUR LES MODÈLES ÉCONOMIQUES RELATIFS AU LUXEMBOURG

Ce workshop a été organisé avec succès en février 2009¹.

2. Travaux exceptionnels liés à la crise économique

L'année 2009 est à placer sous le signe de la crise économique qui a engendré une surcharge de travail, qui s'est concrétisée par les réalisations suivantes :

- Une mise à jour intermédiaire détaillée des prévisions en février/mars, assortie d'une note détaillée et d'une publication dans le Conjoncture Flash de mars.
- La participation à un groupe de travail "de haut niveau", afin d'établir des projections macro-économiques et des finances publiques sur tout l'horizon de la législature, le tout dans le cadre des négociations de coalition ; le STATEC a préparé le scénario macro pour ledit groupe et présenté ses prévisions de finances publiques qui ont été discutées avec les experts des administrations fiscales.
- Une analyse très détaillée du plan de conjoncture du Gouvernement présenté en février pour la NDC 1-09 ("Les outils de la relance...", NDC 1-09, pp. 34-42).
- Un rapport très détaillé (intermédiaire) sur la situation conjoncturelle présenté dans le cadre des négociations de coalition.

¹ Les documents y relatifs peuvent toujours être accédés sous <http://www.STATEC.public.lu/fr/agenda/2009/20090220/index.html>

STATISTIQUES STRUCTURELLES D'ENTREPRISES

1. Principaux projets en 2009

1.1 REFONTE DE LA CHAÎNE DE PRODUCTION DE LA STATISTIQUE STRUCTURELLE D'ENTREPRISES ET INTÉGRATION DE LA NACE REV.2

Le projet de refonte de la chaîne de production des statistiques structurelles d'entreprises (SSE) avait été lancé fin 2007.

S'agissant d'un projet de longue durée visant à adapter le processus de production des SSE aux exigences du nouveau règlement, il avance par étapes. Les étapes en 2009 étaient :

- Faire avancer les travaux de reprogrammation de la chaîne de production des SSE, y compris l'extrapolation des données d'enquête et le calcul des agrégats pour le compte de l'unité "Comptes nationaux".
- L'échantillonnage pour l'enquête 2008 a dû être adapté suite à l'élargissement du champ des SSE par le nouveau règlement de base et en raison de l'intégration de la NACE Rev.2 à partir de l'année de référence 2008.
- La NACE Rev.2 a également été intégrée dans le processus de production des SSE préliminaires 2008. A cet effet, des analyses ont été menées en vue d'améliorer les méthodes d'estimation et d'extrapolation des données préliminaires.

1.2 QUALITÉ DES SSE

Les procédures de retraitement de la TVA au niveau des données d'investissement par les établissements de crédit et les sociétés d'assurance ont été automatisées.

1.3 TRAITEMENT DE LA CONFIDENTIALITÉ

L'unité SSE a réduit de façon significative le temps de traitement de la confidentialité pour les tableaux statistiques à 2 dimensions. Un collaborateur de l'unité a finalisé ses travaux dans le cadre du projet européen "ESSNet on Statistical Disclosure Control 2008-2009". Les bénéfices tirés de la participation dans ce projet se résument par une meilleure compréhension des procédures de traitement de la confidentialité et du logiciel τ -Argus ainsi que par une meilleure adaptation de ce dernier aux besoins des SSE.

1.4 ENQUÊTE AD-HOC "ACCESS TO FINANCE"

Comme le Luxembourg participera à l'enquête ad-hoc communautaire dénommée "accès au financement" en 2010, des travaux de préparation ont eu lieu en 2009. Cette enquête étudiera l'accès au financement des petites et moyennes entreprises du secteur non financier.

1.5 ADAPTATION DU QUESTIONNAIRE SSE

Le questionnaire de l'enquête structurelle pour l'année de référence 2008 a été adapté en vue de collecter des données relatives à l'actionariat direct ainsi que des données relatives à l'entreprise qui exerce le contrôle ultime. Afin d'éviter tout double emploi, la collecte de cette information n'est obligatoire que pour les unités légales dont les données ne sont pas collectées dans le cadre l'enquête IDE (Investissements Directs Etrangers).

2. Statistiques agricoles

La mise en œuvre du nouveau règlement communautaire relatif à l'enquête sur la structure des exploitations et à l'enquête sur les méthodes de production en 2010 a été préparée. Le STATEC a travaillé en collaboration étroite avec le Service d'économie rurale (SER) et d'autres administrations du domaine agricole pour dresser un questionnaire qui tient compte au maximum des sources administratives existantes.

Afin d'accélérer les délais de production des statistiques définitives issues du recensement annuel du 15 mai, la production des données préliminaires a été éliminée. En raison du recours accru aux sources administratives, l'utilité des données préliminaires a fortement diminué.



STATISTIQUES A COURT TERME

1. Principaux projets en 2009

1.1 REBASEMENT DES INDICES DE L'ACTIVITÉ ET PASSAGE À LA NACE REV.2

Le rebasement des indices de l'activité ainsi que le passage à la NACE Rev.2 ont été clôturés. Pour des raisons d'utilisation interne le calcul des indices de l'activité base 2000 et selon la NACE Rev.1.1 a été continué en parallèle.

Des indices réropolés base 2005 et selon la NACE Rev.2 pour la période allant de janvier 2000 à janvier 2009 ont été transmis à Eurostat. Désormais, il est possible de fournir mensuellement les résultats requis par l'office statistique européen.

1.2 INDICE DES PRIX DES SERVICES (SPPI)

Le STATEC a réalisé une première transmission d'indices des prix à la production de services à Eurostat. Même si certains indices demeurent provisoires, notamment à cause de problèmes de représentativité, ceci représente un important pas en avant. Les indices concernent notamment les branches services informatiques, transport routier, transport aérien, autres services de poste, de courrier et de télécommunications. Un élargissement du champ de couverture est prévu pour 2010 (services comptables et de conseil de gestion, services juridiques).

1.3 STATISTIQUES D'HÉBERGEMENT

En 2009, le STATEC a participé aux travaux en relation avec l'introduction d'une fiche d'hébergement électronique. Ce projet, sous houlette du Ministère des Classes moyennes et du tourisme, devrait voir le jour au cours du premier trimestre 2010. L'utilisation massive de la fiche électronique, obligatoire pour les grands établissements, devrait permettre au plus tard après la période de transition prévue de deux ans, de disposer de résultats statistiques complets dans des délais assez restreints.



09

08

07

06

05

04

Centre Administratif Pierre Werner

MINISTERE DE LA JUSTICE

STATEC Service Central de la Statistique et d'Informations

CES Conseil Economique et Social

RCS Registre de Commerce et des Sociétés

AED Administration de l'Enregistrement

13

STATISTIQUES ECONOMIQUES EXTERIEURES

COMMERCE EXTERIEUR

Dans le cadre des statistiques du commerce extérieur, l'unité concernée poursuit un double objectif :

- la consolidation de la qualité de l'information statistique produite,
- la simplification de la procédure de collecte en matière d'Intrastat.

Les deux objectifs ne sont mutuellement pas neutres puisque la plupart des mesures de simplification affectent directement ou indirectement la qualité statistique.

Les efforts en matière de qualité se concentrent en premier lieu sur le phénomène de la réponse tardive en Intrastat. En dehors de la procédure de rappel habituelle (envoi postal de deux types de courriers), les contacts avec les principaux opérateurs économiques ont été intensifiés. Cette approche a permis de réduire le taux de réponse tardive (part des valeurs estimées correspondant aux échanges manquants au total) presque de la moitié. Afin de réduire durablement ce phénomène, il est toutefois indispensable de "moderniser" la procédure de rappel en 2011. En grandes lignes, cette refonte consiste à remplacer autant que possible les courriers classiques par des messages électroniques.

De plus, l'unité a participé au premier exercice de réconciliation coordonné par la Commission européenne. Il s'agit d'un projet-pilote où les Etats membres analysent et, le cas échéant, rectifient les principales asymétries intra-communautaires observées au niveau code-produit (année de base 2007). Par ailleurs, l'indice des valeurs unitaires a été migré de la base 2000 à 2005. Les paniers à l'importation et à l'exportation ont été révisés de façon à recueillir les codes-produit les plus représentatifs du commerce extérieur. Le taux de couverture des paniers de base s'élève à 85% de la valeur totale des exportations (contre 70% pour la base 2000) et à 75% de la valeur totale des importations (contre 60% pour la base 2000).

En ce qui concerne le deuxième défi, la simplification des procédures de collecte, l'unité a pris la décision de hausser au 1^{er} janvier 2010 - après une analyse détaillée sur l'impact d'une hausse du seuil en termes de qualité (pertes d'information) et de simplification (nombre d'entreprises dispensées) - le seuil d'exemption à l'arrivée de 150 000 à 200 000 EUR. Le nombre de redevables devant fournir des déclarations à l'arrivée baisse de -10,5%. Cette hausse est en conformité avec la nouvelle législation communautaire en matière d'INTRASTAT qui stipule que chaque État membre doit fixer ses seuils d'exemption à un niveau garantissant la couverture de la valeur d'au moins 97% de l'ensemble des expéditions et d'au moins 95% (auparavant 97%) de l'ensemble des arrivées des assujettis de l'État membre concerné.

Pour réduire davantage la charge administrative des entreprises, le STATEC développe un outil de collecte "on-line" dénommé IDEP.WEB. Il s'agit d'une application internet qui permettra aux déclarants de compléter et d'envoyer de façon sécurisée leurs déclarations statistiques en matière :

- des échanges intra-communautaires de biens (INTRASTAT), et
- des transactions extérieures sur services (TES).

Ce service est surtout destiné aux déclarants qui ont un nombre limité de transactions par mois. Le 1^{er} janvier 2010, le projet entre dans la troisième et dernière phase. Au cours de cette phase, l'application est soumise entre autres à des tests de sécurité et de stabilité. Si ces tests sont concluants, la mise en production de l'application peut être envisagée pour le 1^{er} juillet 2010.

1. Production de données

La production des statistiques IDE 2007 et la révision des statistiques IDE 2006 ont été réalisées à partir de la nouvelle base de données. Les programmes d'exploitation et de production des données n'ont pas encore été révisés et la reprogrammation reste un projet en suspens. L'enquête IDE 2008 a été lancée comme prévu avec l'expédition des questionnaires en avril 2009. La saisie des données brutes ainsi que le redressement des réponses incomplètes ont été réalisés au cours de l'année. L'enquête IDE 2008 est dénouée, comme prévu, avec la fin de l'année civile.

L'obligation statistique (Règlement (CE) n° 184/2005) la plus vaste découlait des requêtes d'Eurostat dans le cadre du fascicule "Vademecum". Les données ont été préparées dans les délais imposés. Nous sommes désormais entièrement conformes avec la réglementation européenne. Ces fichiers ont également fait l'objet d'une transmission à l'OCDE. L'obligation statistique pour la production des données relative à notre contribution à la Position Extérieure Globale (PEG) établie par la Banque Centrale du Luxembourg pour compte de la Banque Centrale Européenne comprenait entre autres des estimations pour l'année 2009. Toutes ces données ont également été transmises à Eurostat.

Le tableau sur les bénéficiaires réinvestis est produit sur demande pour les besoins de la Balance des paiements et de la Comptabilité nationale (compte du reste du monde) dans le cadre du même Règlement (CE). Ce tableau est élaboré à partir d'une multitude de sources et intègre des procédures de calcul relativement complexes au niveau des données bancaires. Les chiffres relatifs aux années les plus récentes sont estimés du fait que ces données ne sont pas encore disponibles au niveau de l'enquête. A noter que la méthodologie de calcul des bénéficiaires réinvestis a été révisée afin d'intégrer les bénéficiaires réinvestis des participations étrangères dans le bénéfice des investisseurs résidents. Le mode de calcul est désormais conforme avec la méthodologie internationale en vigueur.

Les tableaux ont été mis à jour et publiés sur le portail statistique. Tous nos tableaux statistiques sont disponibles en langues française, allemande et anglaise. L'unité a encore répondu aux demandes de données de l'OCDE. Nous n'étions malheureusement pas en mesure de satisfaire toutes les demandes par un manque de ressources. Les demandes d'informations de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement) en vue de la publication du "World Investment Report" et du "World Investment Directory" ont aussi été prises en charge par notre unité. Comme d'habitude, nous avons encore traité les requêtes d'information régulières sur les investissements directs étrangers de la part d'ambassades, d'instituts spécialisés, de ministères, d'universités, d'étudiants, etc.

2. Travaux d'analyse

Les travaux d'analyse et de contrôle des données brutes sont déterminants pour la bonne qualité des données statistiques finales et englobent des vérifications et contrôles de vraisemblance sur les données brutes telles que transmises par les déclarants sur nos questionnaires. Sur base du règlement (CE) n° 184/2005, nous étions amenés à étendre le champ de contrôle à l'activité du non-résident et aux positions de prêts (autres capitaux).

Environ un tiers des réponses à notre enquête sont incomplètes et/ou inexactes par rapport aux renseignements obligatoires à fournir. Afin de garantir la qualité de nos statistiques, des interventions supplémentaires en dehors de la procédure de rappels habituelle sont inévitables. Le développement du registre de commerce comme source administrative complémentaire nous a cependant permis d'amorcer une nouvelle approche pour combler certaines informations manquantes (quoique obligatoires).

Les mutations fréquentes et la complexité accrue des structures de participations des entreprises multinationales dans le contexte de la globalisation demandent en outre un travail de contrôle plus long ainsi que de nombreuses interventions répétées auprès des déclarants. A remarquer qu'après la fusion, le périmètre de consolidation du groupe ArcelorMittal comportait 1 201 sociétés en 2007 (2006 : 536), constituant une charge de travail non négligeable.

Les données sur les investissements directs étrangers réalisés par les établissements bancaires ont été transmises par la Banque Centrale du Luxembourg au STATEC. Nous avons analysé et contrôlé ces données et les questions soulevées ont été évacuées en coopération avec la BCL sur base d'un document de travail élaboré par nos soins. Dans le cadre du nouveau reporting comptable (FINREP) applicable à partir de l'année de référence 2008, nous avons entamé l'adaptation de nos procédures et programmes de traitement des données.

3. Autres travaux

La réorganisation fondamentale de notre base de données s'était inscrite dans le cadre de la double exigence de la qualité des statistiques et de la rapidité de production requise dans le cadre du règlement (CE) n° 184/2005. Les travaux avaient démarré en 2007 avec l'appui de l'unité "Informatique" et ont été dénoués au 4^e trimestre 2008. En 2009, nous avons encore ajusté certaines fonctionnalités de l'outil. L'exploitation de la nouvelle base à des fins de consultation et de production de données reste un projet.

Nous avons en outre continué nos efforts d'harmonisation des résultats entre les flux repris dans la balance des paiements et les stocks d'investissements directs étrangers dans le cadre des exigences en matière de qualité et de cohérence prescrites par le règlement (CE).

En 2009, les agents de l'unité ont également participé à un nombre croissant de groupes de travail internationaux.

BALANCE DES PAIEMENTS

La modernisation et la simplification en matière de collecte de données est un souci majeur du STATEC. Afin de pouvoir diminuer la charge administrative des entreprises et réduire les déclarations sur papier en matière de balance des paiements, l'élaboration de nouveaux outils de saisie et de collecte de données basés sur les technologies Internet (collecte Web et Net) s'est poursuivie en association avec l'unité ayant dans ses attributions la compilation des statistiques du commerce extérieur. Dans ce cadre ont été conçues des descriptions simplifiées des besoins des utilisateurs pour le développement des applications. En outre, la liste codifiée des transactions économiques à utiliser par les déclarants a dû être révisée et a été traduite en langues allemande et anglaise.

Par ailleurs, la promotion du régime de la déclaration directe générale (notification directe mensuelle par les entreprises au STATEC de toutes leurs transactions internationales) a été poursuivie. La transmission directe par les entreprises se substitue alors à la collecte via le secteur bancaire. Cette promotion est surtout menée auprès des grandes entreprises, entre autres pour préparer la transition vers un nouveau système de collecte.

En matière de production de résultats il y a lieu de noter que toutes les 20 échéances différentes découlant d'obligations européennes et internationales ont été respectées, de même que les prescriptions en matière de forme de transmission. En 2009 le champ des résultats à fournir a été étendu une nouvelle fois, notamment au détail des envois de fonds des travailleurs étrangers.

De plus, sur recommandation persistante des organisations européennes, un double reporting généralisé pour la balance des paiements (concept national versus concept communautaire) a été introduit. En effet, pour les opérations sur biens avec l'étranger deux séries sont compilées :

- une fois selon le concept national (reprenant uniquement les opérations concernant une entité résidente) et
- une fois selon le concept communautaire (aux transactions selon le concept national s'ajoutent des opérations communautaires entre non-résidents pour des marchandises en provenance d'un pays non-membre de l'UE qui ne sont pas destinées à un opérateur ou entrepôt résident, mais qui sont dédouanées à la seule frontière extra-communautaire du Luxembourg, à savoir l'aéroport).

Les séries sur marchandises selon le concept national respectivement selon le concept communautaire donnent évidemment des résultats forts différents et ceci aussi bien en termes bruts que nets. Afin de limiter les effets des opérations entre non-résidents dans les chiffres de la balance des paiements, les organisations européennes ont requis les pays concernés d'éliminer l'effet net laissé par l'activité des non-résidents, par une écriture d'équilibrage, et plus précisément par l'ajout d'un service fictif ("branding") dans la balance des services. Il est évident que tous les agrégats ou ventilations géographiques dans lesquels interviennent les biens et/ou les services divergent selon qu'on utilise le concept national respectivement le concept communautaire. Ainsi, depuis 2009, deux sets complets de la balance des paiements sont produits sur une base trimestrielle (en ce compris des données rétrospectives).

Pour ce qui est de la publication des résultats balance des paiements le fait marquant en 2009 a été la parution en juin du Bulletin 2/2009 ("La balance courante du Luxembourg de 2002 à 2008 – premiers effets de la crise sur les échanges extérieurs").

Deux travaux de grande envergure déjà entamés ont été poursuivis en 2009.

D'abord il y a lieu de noter que l'abandon à l'horizon 2011/2012 du système de collecte actuel reposant sur la communication par les banques des informations statistiques relatives aux paiements extérieurs réalisés par la clientèle résidente entraînera une migration vers d'autres sources d'informations, en ce compris des sources administratives, la déclaration directe et un système d'enquête. Au cours de l'année 2009 un expert externe a été assisté dans les travaux préparatoires de l'enquête visant à recenser les échanges extérieurs de services notamment en produisant tous les fichiers résultats et variables de substitution requis. L'ébauche d'une feuille de route concernant la mise en place des nouvelles procédures de compilation a été confectionnée conjointement avec la BCL.

Puis, la révision des standards statistiques (en ce compris le manuel de la balance des paiements), a des répercussions importantes sur les procédures de collecte, de compilation et de production de résultats dont le nombre à fournir subira un accroissement considérable. Pour bien des rubriques les informations disponibles ne permettent en rien de se conformer aux obligations futures. La familiarisation avec les nouveaux concepts et méthodes, leur analyse et étude en vue d'une intégration au plan national est un travail continu et complexe.

COOPERATION ET DEVELOPPEMENT

Le STATEC est devenu au cours des deux dernières années un partenaire reconnu et apprécié dans le monde de la coopération statistique internationale. Sans rivaliser avec les organismes bilatéraux ou multilatéraux dotés de plus de ressources humaines et financières, sa place est celle d'un partenaire utile et compétent, d'un "réservoir" de bonnes pratiques disposant d'un savoir faire intéressant pour des structures statistiques de taille modeste en effectif.

En 2009 les efforts ont porté sur les thèmes suivants :

- PARIS21
- Projet Mondial (Global Project)
- Coopération statistique

PARIS21

Le Partenariat statistique au service du développement au 21^e siècle (PARIS21) a été créé en novembre 1999 par les Nations Unies, la Commission Européenne, l'OECD, le FMI et la Banque mondiale pour servir de collaboration internationale de décideurs, analystes et statisticiens. PARIS21 a pour objectif de développer une culture d'élaboration et de mise en œuvre de politiques informées, servant à améliorer l'efficacité des pouvoirs publics concernant la réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Pour ce faire, PARIS21 encourage un dialogue plus efficace et œuvre pour renforcer la demande, la disponibilité et l'utilisation de meilleures statistiques. PARIS21 s'attache essentiellement à aider tous les pays à bas revenu à élaborer, mettre en œuvre et assurer le suivi de leurs Stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) afin que ceux-ci soient en mesure de produire de meilleures statistiques d'ici à la revue du Millénaire en 2010.

Le STATEC a participé à la réunion du Consortium de Dakar tout comme à celle du Steering Committee de juin 2009 à Paris. La déclaration de Dakar met l'accent sur l'importance des volets communications et diffusions pour les travaux des instituts statistiques. Ils étaient les parents pauvres de la conception et de la mise en œuvre des SNDS. Outre le renforcement institutionnel (lois, statuts des personnels), celui des infrastructures (bâtiments, équipements) et enfin celui des ressources financières, chaque SNDS comportait un volet diffusion mais sommaire et imprécis. Les statisticiens reçoivent une formation qui ne réserve aucune place aux questions de communication ou de diffusion. Rien d'étonnant à ce que cela soit dès lors le "parent pauvre" des SNDS.

La déclaration de Dakar sur le développement de la statistique adoptée lors de la réunion du Consortium PARIS21 fixe un objectif ambitieux à la poursuite des travaux : obtenir que les SNDS soient financées et mises en œuvre en 2014. L'accent est mis sur l'urgence à développer les outils et moyens d'assurer une meilleure utilisation des données produites.

PROJET MONDIAL (GLOBAL PROJECT)

Le Projet mondial "Mesurer le progrès des sociétés" vise à favoriser la mise au point d'un ensemble d'indicateurs clés dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux, afin de donner une image globale de la façon dont évolue le bien-être d'une société. Il veut aussi encourager l'utilisation de ces indicateurs pour éclairer et promouvoir des processus décisionnels fondés sur des décisions factuelles, dans et entre les secteurs public et privé et la société civile. Le projet est ouvert à tous les secteurs de la société, mettant à profit à la fois des bonnes pratiques et les recherches innovatrices.

Au Luxembourg, le programme de gouvernement adopté en juillet 2009 prévoit l'élaboration de nouveaux indicateurs allant au-delà du PIB pour permettre de plus justes mesures de la répartition des richesses et du bien-être. Le STATEC doit, au terme de cette déclaration gouvernementale, apporter son concours à cette mission confiée à deux institutions, le Conseil économique et social et le Conseil supérieur pour un développement durable.

La demande en matière de formation sur les questions liées à la mesure du progrès des sociétés s'est maintenue et renforcée en 2009. Lors de la réunion du Steering Committee du GP qui s'est tenue à Busan en marge du 3^e forum mondial de l'OCDE, cette instance d'orientation et de direction du GP a proposé que le Luxembourg (le STATEC en la circonstance) assure une plus grande coordination et animation des activités de formation / information / sensibilisation. Il s'agit ici de mettre en place des outils permettant de déployer des formations de qualité en nombre suffisant.

COOPERATION STATISTIQUE

Le STATEC a participé aux travaux autour du sujet "Relations producteurs – utilisateurs" de statistiques. Le partenaire principal de ces activités est InWent, l'une des agences publiques allemandes en matière de coopération. Le STATEC a été associé à la préparation et à l'exécution des premières sessions du cours "Statistics users and Producers: building bridges". Ce cours sera repris en Afrique sous la conduite d'experts locaux. Le STATEC a également largement contribué à la réalisation d'une version française de cette formation.

En guise de conclusion l'on peut dire que les orientations proposées et retenues au cours des deux années vont dans la mesure du possible être poursuivies. Les partenariats au sein de PARIS21, du GP de l'OCDE, avec InWent ont été fructueux et méritent d'être poursuivis.

www.statistiques.lu

le portail statistique
du Grand-Duché de Luxembourg



LE PORTAIL
DES STATISTIQUES
DU LUXEMBOURG

Sur www.statistiques.lu, vous accédez aux principales informations statistiques concernant le Grand-Duché et au catalogue en ligne des publications, régulièrement mis à jour. À côté d'une multitude de données consultables gratuitement à l'écran, ces publications peuvent être téléchargées en format PDF ou commandées par messagerie électronique. Pour vous tenir informé, vous pouvez vous abonner à la "Newsletter" du portail ou profiter des flux RSS pour vous faire envoyer les liens sur les dernières parutions (publications, communiqués, tableaux statistiques). Une rubrique spéciale vous permet d'accéder aux informations optimisées pour téléphones mobiles. Le glossaire vous permet de consulter les définitions des termes statistiques utilisés.

www.statec.lu

toutes les informations sur le Statec



En vous connectant sur www.statec.lu, vous accédez aux informations concernant l'organisation et le fonctionnement du Statec: statut, missions et objectifs, organigramme, produits et services... Le site intègre également des informations à l'intention des déclarants (modes d'emploi, questionnaires, explications...), un espace réservé à la presse, un espace pour les enseignants et élèves, une bibliographie économique et statistique de grande taille ainsi que des liens et adresses utiles.

AGENDA 2010/2011

A côté d'une multitude de publications et d'évènements programmés pour l'année en cours, l'agenda ci-dessous en reprend une sélection des plus marquants.

2010

AVRIL • Transmission des données dans le cadre de la procédure de notification des déficits excessifs (01/04/2010)

JUIN • Publication de la Note de conjoncture 1-2010

SEPTEMBRE • Parution du Luxembourg en chiffres 2010
• 40th Conference on Medium Term Economic Assessment (23-24/09/2010)

OCTOBRE • Journée internationale de la statistique (20/10/2010)
• Transmission des données dans le cadre de la procédure de notification des déficits excessifs (01/10/2010)
• Publication du Rapport travail et cohésion sociale 2010

NOVEMBRE • Le STATEC à la Foire de l'étudiant (11-12/11/2010)
• Le STATEC aux Walfer Bicherdeeg (20-21/11/2010)
• Parution de la Note de conjoncture 2-2010

2011

FÉVRIER • Recensement général de la population 2011



statec

L U X E M B O U R G

Centre Administratif Pierre Werner
13, rue Erasme
L-1468 Luxembourg-Kirchberg

Tél. : 00352 247 84219 • Fax : 00352 46 42 89
B.P. 304 L-2013 Luxembourg
info@statec.etat.lu • www.statec.lu

